



AVEC VOUS POUR NOTRE TERRITOIRE

Plan de mandature du
Conseil départemental de La Réunion
2021-2028

SOMMAIRE

Mot du président	8
Contexte	10

Un plan de mandature élaboré en commun.....	15
Un plan évolutif.....	16
Nos 10 ambitions	18



SOCIAL

AVEC VOUS POUR CRÉER UN VIVRE ENSEMBLE QUI FAVORISE L'INCLUSION DE TOUS ET DE CHACUN

1 RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET LA PRÉVENTION, RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

Renforcer l'accès aux droits	23
• Offrir un accueil de qualité.....	23
• Lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme	24
• Faciliter l'accès au service public.....	24
• Améliorer la prise en charge des usagers.....	24
Répondre à l'urgence sociale	25
• Pourvoir à l'hébergement d'urgence et accompagner le relogement.....	25
• Faciliter l'accès au service d'urgence sociale.....	25
• Structurer et relancer l'éducation populaire	26
• Développer la culture d'une consommation éclairée	26
• Renforcer la coordination des partenaires.....	26
Renforcer la prévention	27
Promouvoir l'insertion des bénéficiaires du RSA	28
• Développer l'offre d'insertion par l'activité	29
• Déployer des passerelles.....	29
Mieux repérer les victimes des violences intrafamiliales	30

2 ACCOMPAGNER LES PARENTS, PROTÉGER LES ENFANTS ET FAVORISER LEUR RÉUSSITE

Soutenir la parentalité	33
• Un centre de parentalité par canton	33
• Prévenir l'épuisement des familles monoparentales.....	33
• Former et accompagner les professionnels	33
• Education parentale pré et post natalité.....	33
Développer et diversifier les modes de garde....	34
Développer les programmes de prévention	35
• La PMI au coeur de la prévention	35
• Sensibiliser les adolescents	35
Mieux faire connaître le travail social	36
Sécuriser les parcours de prise en charge des enfants	37
• Lutter contre les violences faites aux enfants.....	37
• Mieux accueillir et accompagner les enfants à protéger.....	38
• Améliorer la coordination des acteurs.....	38



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

AVEC VOUS POUR AMENER TOUTES LES GÉNÉRATIONS SUR LE CHEMIN DE LEUR RÉUSSITE

3 PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES

Accompagner le maintien

à domicile	41
• Mieux loger les personnes fragiles.....	41
• Amplifier le soutien aux aidants	42
• Accompagner la structuration de l'aide à domicile	42
• Soutenir les ménages mal logés.....	42

Améliorer le parcours

des usagers	43
• Favoriser le parcours résidentiel.....	43
• Structurer l'accueil familial.....	44
• Élargir l'offre d'accueil et d'hébergement.....	44

4 FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES, EN FAIRE DES CITOYENS

Développer le numérique au collège	49
Accompagner le futur citoyen	50
• Proposer des contributions citoyennes.....	50
Faciliter l'accès des jeunes aux droits.....	51
Accompagner les jeunes vers l'insertion	51
• Eclairer les collégiens sur leur orientation.....	51
• Prévenir le décrochage scolaire des collégiens.....	52
• Accompagner les étudiants en mobilité.....	52
• Coacher les « NEETs »	52
• Développer le leadership des jeunes.....	52
• Prévenir les addictions numériques.....	52

5 DÉMOCRATISER LA CULTURE, VALORISER LE PATRIMOINE, PROMOUVOIR LE SPORT

Promouvoir l'identité créole de La Réunion.....	55
Démocratiser l'accès à la culture	56
Accompagner les acteurs culturels	57
Amplifier le soutien au sport de masse	57
Consolider le soutien au sport de haut niveau	58
Communiquer.....	58

SOMMAIRE



AGRICULTURE

AVEC VOUS POUR CRÉER UNE AGRICULTURE RESPONSABLE ET LOCALE POUR L'AVENIR DE NOTRE ÎLE

6 ACCOMPAGNER LA RÉUNION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE VISANT LA SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Poursuivre la mise en oeuvre d'AGRIPEI 2030	63
• Préserver le foncier agricole et reconquérir les terres en friche	63
• Augmenter la production, améliorer sa qualité.....	64
• Promouvoir les produits locaux et la transformation agroalimentaire	65
Satisfaire les besoins en eau des exploitations	66



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AVEC VOUS POUR AGIR DURABLEMENT ET PRÉSERVER NOTRE ÎLE

7 FAIRE DE LA RURALITÉ UN ESPACE MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

Contribuer à un aménagement harmonieux du territoire	71
• Rééquilibrer le territoire en équipements structurants.....	71
• Améliorer les déplacements, désenclaver le territoire	72
Créer de la richesse dans les territoires.....	73
• Soutenir les projets de développement d'activités en milieu rural.....	73
• Valoriser les actifs départementaux pour créer de l'activité	73
Innover dans le tourisme	74
• Valoriser le patrimoine départemental	74
• Accompagner le développement de l'agritourisme.....	74

8 PRÉSERVER ET VALORISER DURABLEMENT NOS RESSOURCES

Restaurer nos forêts, préserver notre biodiversité.....	77
Préserver la ressource en eau.....	77
Vers une agriculture durable, saine et responsable.....	78
Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	79
• Faire du Département une administration éco-exemplaire	79
• Impliquer toutes les générations à la transition écologique.....	80
• Susciter l'adhésion à la transition écologique	80



COOPÉRATION RÉGIONALE

AVEC VOUS POUR RENFORCER NOS LIENS DANS L'OCÉAN INDIEN

9 DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LA SOLIDARITÉ DANS L'OCÉAN INDIEN

Développer un espace régional de souveraineté alimentaire	85
• Appuyer les initiatives multilatérales.....	85
• Soutenir les projets de développement dans les pays voisins.....	85
Accroître les échanges d'excellence et d'expertise sous le signe de la francophonie	86
• Valoriser l'expertise réunionnaise à l'échelle régionale.....	86
• Accompagner le renforcement des compétences chez nos voisins.....	86
Rayonner dans la zone indianocéanique	87
• Encourager les projets culturels.....	87
• Promouvoir les échanges sportifs dans l'océan Indien	87
Favoriser la mobilité à l'international	88
• Faciliter l'insertion sociale professionnelle des jeunes réunionnais	88
• Soutenir les contrats de volontariat.....	88



MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

AVEC VOUS POUR FACILITER LA VIE DE TOUS LES RÉUNIONNAIS ET DE CHAQUE CITOYEN

10 SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE NOS PUBLICS

Simplifier les processus et les procédures	93
• Optimiser les processus, adapter l'organisation.....	93
• Elaborer et mettre en oeuvre un plan de transformation numérique	94
• Moderniser les modalités de versement des aides.....	94
• Améliorer l'accueil	94
• Accompagner au changement	94
Expérimenter	95
Évaluer	95
Communiquer en toute transparence.....	96
• Mettre en oeuvre l'open data.....	96
• Mettre en oeuvre la démarche de certification des comptes.....	96
• Informer les citoyens de l'avancement des projets.....	96
Associer les citoyens	97
Innover dans les solutions mises en oeuvre.....	97
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	98





AVEC VOUS
POUR NOTRE
TERRITOIRE

MOT DU PRÉSIDENT



Les 20 et 27 juin 2021, les Réunionnais ont fait le choix d'un large renouvellement de l'assemblée départementale pour les 7 années à venir. 25 femmes et 25 hommes devront, tout au long de ce mandat, participer activement à la construction et à la mise en oeuvre des politiques publiques départementales.

Sur tous les domaines de compétences de la Collectivité, chaque Conseiller départemental élu sur son canton avait son projet, ses idées et sa vision légitime, puisque c'est sur cette base que nous avons été élus. J'ai souhaité que tout ce foisonnement puisse donner lieu à une démarche collaborative et contributive impliquant tous les élus et l'administration départementale dans un exercice innovant de co-construction d'un projet partagé.

Aussi, durant ces trois derniers mois, tout en continuant à avancer sur les grands dossiers en cours, nous nous sommes efforcés de mettre en synergie toutes ces idées, tous ces projets, toute cette force d'agir et toute cette énergie. Je voudrais souligner le bel esprit de solidarité qui a régné et qui nous permet désormais de présenter un plan de mandature commun, cohérent et ambitieux dans l'intérêt des Réunionnais.

Ce plan, c'est celui d'une assemblée délestée du poids des dépenses du RSA qui grévait lourdement notre budget. Elle pourra désormais pleinement agir sur le champ de l'insertion en développant tous les outils nécessaires à l'accompagnement durable et réussi des Réunionnais : de la création d'activité aux chantiers d'insertion en passant par la mise en place de leviers d'accompagnements avec l'ensemble des partenaires évoluant dans ce domaine.

Ce plan, c'est aussi celui d'un Conseil départemental qui, fort de ses valeurs de solidarité, sera aux côtés de tous Réunionnais, en conscience des besoins de chacun et des grands enjeux sociétaux à venir. Car il considère le vieillissement de la population, le défi de la dépendance et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il entend les besoins de notre jeunesse et l'accompagne dans sa réussite scolaire, sportive, tout en sensibilisant les jeunes face aux violences, aux addictions et aux risques de grossesses précoces. D'autre part, il accompagne la mutation de notre modèle familial, marquée par une hausse des familles monoparentales.

C'est également le plan d'une assemblée qui veut exalter La Réunion des talents, des talents culturels en soutenant sans réserve la culture réunionnaise, riche de sa diversité, de sa particularité, de son authenticité. Une culture qui ne doit pas oublier les racines de son histoire, de sa langue, de sa créolité, et qui doit aussi savoir s'ouvrir au monde, et s'inspirer de ce monde, comme elle a toujours su faire. Il s'agit par ailleurs de faire rayonner les talents de nos sportifs péi qui contribuent au rayonnement national et international de notre île. La Réunion possède un fabuleux réservoir dans bien des disciplines. Nous devons encourager le sport réunionnais à se développer, à se structurer, et à porter une belle ambition pour les grands rendez-vous à venir.

Le Département veut contribuer à l'essor de La Réunion d'aujourd'hui et de demain, tant sur le plan de l'aménagement des routes que dans les domaines agricole et hydraulique. Des projets structurants en la matière seront élaborés et poursuivis dans une logique de rééquilibrage territorial, de développement des hauts et de la ruralité. Semblablement, l'accent sera sur le développement touristique sous tous ses aspects, de l'agro tourisme au tourisme vert avec une attention particulière portée au sport de pleine nature.

Notre plan veut fédérer toutes les énergies et toutes les forces vives autour d'une ambition renouvelée, celle de contribuer au développement durable du territoire, à l'épanouissement de notre population, tout en renforçant l'ancrage indianoocéanique de La Réunion dans une logique de codéveloppement avec les pays de la zone.

À travers ce plan de mandature, nous oeuvrons collectivement à écrire une nouvelle page d'histoire pour le Conseil départemental de La Réunion.

Cyrille MELCHIOR



CONTEXTE

En **2021**, La Réunion compte **858 000** habitants dont la répartition par tranches d'âge a tendance à se rapprocher lentement de celle de la métropole. Actuellement, un peu plus du tiers de la population a moins de **25 ans** et **11%**, soit environ **95 000 personnes**, ont plus de **65 ans**.

Malgré une volonté publique affichée de réduire les inégalités, **38 %** des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté et la moitié de la population vit avec moins de **1 190 euros** par mois et par unité de consommation.

La précarité de nombreuses familles réunionnaises pourrait s'accroître, dans un futur proche, en raison de l'impact de la hausse des prix sur leur pouvoir d'achat.

La précarité réunionnaise est directement liée à la capacité limitée du territoire et de son tissu économique à proposer de l'activité et des emplois. Malgré une évolution **à la baisse sur 12 mois**, le taux de chômage reste élevé, **à 16,8%** au dernier trimestre 2020. S'y ajoute la persistance d'un halo autour du chômage, constitué de personnes qui souhaiteraient travailler mais qui ne font pas de démarche active de recherche d'emploi.

La crise sanitaire a impacté le budget d'un public déjà fragilisé par une condition sociale précaire mais aussi celui de certains salariés subissant la perte de leur emploi. Plusieurs d'entre eux ont dû avoir recours à une aide alimentaire et au moment fort de la crise, le nombre de colis alimentaires distribués par les opérateurs associatifs **a augmenté de plus de 100%**.



La Réunion affiche, par ailleurs, **un taux d'illettrisme de 23% pour les classes d'âge 18-65 ans** ayant été scolarisées contre **7% en France métropolitaine**. Ce taux, alors qu'il diminue dans l'Hexagone, reste constant depuis plusieurs décennies à La Réunion. Or, la maîtrise des compétences de base est une des clés nécessaires pour accéder aux espaces de l'environnement citoyen, social, culturel.... **110 000 personnes** sont concernées par des difficultés à maîtriser la lecture, l'écriture et les chiffres.



7 700
logements
par an jusqu'en 2035

S'agissant de l'habitat, les besoins de construction de nouveaux logements sont estimés à **7 700 logements par an jusqu'en 2035**. Ces besoins doivent être l'occasion de proposer des solutions d'hébergements adaptées aux plus vulnérables. Plus globalement, l'augmentation du nombre de personnes dépendantes prévue dans les années à venir doit être mieux prise en compte. **Plus des 2/3 des personnes âgées n'ont pas la possibilité financière de supporter le coût d'un hébergement** dans des structures adaptées à la perte d'autonomie. S'il est communément admis que la solidarité intergénérationnelle est encore forte à La Réunion, il est nécessaire de prévoir un volet d'innovation sociale qui structurerait un réseau de maisons d'accueil familial, en complément des soutiens à la construction de logements destinés aux personnes dépendantes.



Dans les programmes de logements sociaux, dans les quartiers, y compris ruraux, les habitants demandent fréquemment de disposer de lieux d'échanges ouverts ou fermés. Ces lieux collectifs prennent tout leur sens lorsque des associations, de quartiers, de parents, du 3^{ème} âge sont présentes et les animent. Ils sont aussi des lieux d'accueil de projets participatifs qui contribuent à l'intégration du plus grand nombre. Si leur rôle de catalyseur de cohésion sociale est indéniable, leur prise en compte dans les réflexions d'aménagement du territoire doit devenir plus systématique.



Nombre d'associations de proximité portent les actions culturelles et sportives quotidiennement, au plus près de la population, y compris dans les territoires ruraux éloignés des centres culturels institutionnels. Le rôle joué par la culture et le sport au titre des fondements d'une société et du bien-être de ses membres est fondamental.

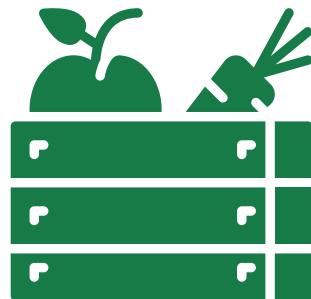
Dans une société où persiste l'économie informelle, le monde associatif, au-delà de son rôle de ciment social, assure une fonction formatrice et prépare à l'entrée dans le secteur formel. Cela passe par la valorisation des savoir-faire, de l'entraide et de la « débrouille » et de l'échange de services entre bonnes volontés et à proximité.

Dans un contexte économique lié à la crise sanitaire, les perturbations de l'approvisionnement de l'île et les risques de dérive inflationniste et de dégradation du pouvoir d'achat qui en découlent doivent inciter à rechercher toujours plus de solutions de productions locales, respectueuses de l'environnement.



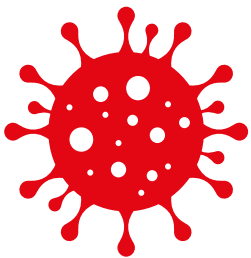
L'économie circulaire et les démarches privilégiant les circuits courts, hors importation, doivent également être développées dans une logique de participation active de La Réunion à la lutte contre le réchauffement climatique. L'économie circulaire ne se réduit pas au recyclage. Elle vise autant à produire et à consommer autrement qu'à réduire les flux de matières utilisées. L'agriculture, activité majeure des territoires ruraux, répond à ce double objectif.

Les territoires ruraux, notamment les Hauts de l'île, deviennent le creuset d'initiatives d'avenir et ne doivent plus être considérés en creux des espaces urbains et économiques. Ils sont un des constituants majeurs de l'aménagement et doivent pouvoir répondre aux besoins économiques et sociétaux de la population.



Si la production locale réunionnaise de produits frais a sans doute atteint un nouveau palier, une importante marge de progression vers l'autonomie alimentaire existe pour la production de produits transformés. Le marché local de produits à base de fruits et légumes transformés est par exemple estimé à 31 000 tonnes par an, alors que 2 500 tonnes sont produites à La Réunion.

La majeure partie de la population adhère à l'objectif de consommer local, malgré le faible revenu médian des ménages. Le chantier de l'amélioration de la nutrition et de la qualité des aliments proposés aux consommateurs doit monter en puissance. Des habitudes alimentaires vertueuses peuvent être prises dès le plus jeune âge, par l'apprentissage et la transmission au sein de la famille ou de l'école. Plus largement, au cours de ses premières années, l'enfant développe sa curiosité pour son entourage et les relations qu'il pourra développer par la suite. Cette phase fondamentale construit les acteurs de la société réunionnaise de demain.



Solidarité et cohésion de territoire ont été le socle de l'action publique en 2020, lorsque La Réunion a été confrontée au confinement imposé par la pandémie de COVID-19. Ces deux valeurs restent essentielles et irriguent le plan de mandature du Conseil départemental, pour la construction d'un projet réunionnais partagé.



UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

UN PLAN DE MANDATURE ÉLABORÉ EN COMMUN

L'assemblée départementale est composée d'hommes et de femmes, élus par binôme dans chacun des 25 cantons de l'île. Leur élection s'est faite sur la base d'un programme qui leur est propre. Le scrutin de juin 2021 a débouché sur un renouvellement important de l'assemblée, qui a accueilli 36 nouveaux Conseillers départementaux, sur 50.

L'enjeu pour le Président du Conseil départemental était de construire dans les six mois, avec la majorité départementale en particulier et plus globalement avec l'ensemble des groupes politiques, un projet politique commun à porter sur la durée de la mandature.

Comment construire un projet commun qui ait du sens, à partir des attentes de chacun ? Quelle vision partager de l'action départementale ? Comment créer la cohésion d'équipe et la solidarité nécessaires au partage de politiques publiques qui touchent les Réunionnais les plus vulnérables et qui engagent le développement de notre territoire ? Comment innover dans un environnement de plus en plus complexe et incertain ? Comment associer l'administration en lui donnant sa juste place ?

Ces questions sont à l'origine de la démarche collaborative mise en oeuvre pour élaborer ce projet de mandature, véritable plan stratégique qui fixe un cap et engage l'ensemble des élus pour les 7 ans à venir.

Ce plan de mandature est le fruit d'un travail de co-construction de 10 ambitions dans les différents champs d'intervention de la Collectivité départementale. Les élus de la majorité départementale se sont attelés à cette tâche, assistés des cadres de direction de l'administration, et d'un groupe Ressources composé d'élus et d'administratifs. Une 10^{ème} ambition a été identifiée et retenue, autour de l'efficacité de l'action publique et de sa nécessaire modernisation.

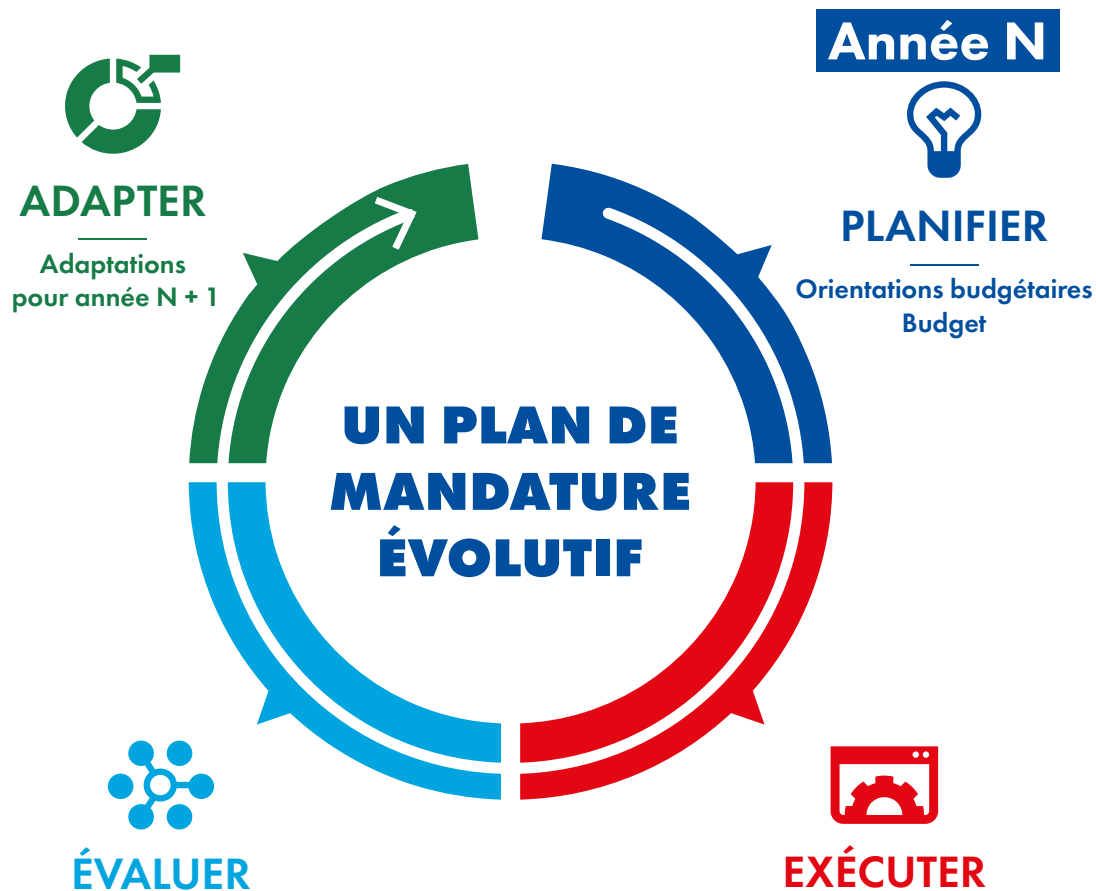
La démarche, par des méthodes mobilisant l'intelligence collective, a d'une part favorisé la connaissance mutuelle des participants et l'appropriation des données clés des politiques publiques départementales par les élus en particulier les nouveaux. Elle a d'autre part conduit à la formalisation d'un projet fixant des objectifs stratégiques et opérationnels qui viennent structurer le présent document, avec des indicateurs-clés pour mesurer l'atteinte de ces objectifs.

Cependant, ce plan n'est pas un référentiel statique et immuable. Il est conçu pour évoluer au fil du temps, s'adapter aux difficultés, contraintes mais aussi opportunités qui ne manqueront pas de survenir d'ici 2028, terme de la présente mandature.

UN PLAN ÉVOLUTIF

Dans un monde en perpétuelle mutation, l'agilité est indispensable pour faire évoluer les politiques publiques en fonction des évolutions réglementaires, des opportunités financières et des résultats des expérimentations ou projets en cours.

Cette agilité requiert la mise en oeuvre d'un processus vertueux et cyclique – **PLANIFIER, FAIRE, ÉVALUER, PROPOSER DES ADAPTATIONS** – devant s'inscrire dans le calendrier budgétaire afin que chaque année, le plan actualisé soit discuté lors des orientations budgétaires pour faire l'objet d'une planification.





Dans cette approche, il est indispensable de mettre en oeuvre une évaluation régulière et transparente qui facilitera le pilotage et la réorientation éventuelle du plan. Le Département mettra en oeuvre un outil d'aide à la décision qui facilitera la collecte de données et l'appréhension des indicateurs utiles.

Une évaluation du plan de mandature sera planifiée tous les ans, sur la base a minima des indicateurs retenus. Elle se fera pour chaque ambition, sous la responsabilité des élus délégués en charge des politiques publiques concernées. Les élus délégués organiseront cette évaluation et l'adaptation éventuelle du plan de mandature dans un délai compatible avec la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de l'année suivante. À l'instar de la démarche de co-construction du plan de mandature, la gouvernance sera renforcée autant que de besoin pour partager, prioriser, arbitrer les propositions d'évolution du plan de mandature.

A hand holding a paper crown against a blue background with geometric shapes. The hand is the central focus, with the fingers curled around the base of the crown. The crown is made of white paper with a jagged top. The background is a vibrant blue with large, dark blue geometric shapes that create a sense of depth and movement. The overall mood is one of aspiration and achievement.

**NOS
10
AMBITIONS**



- Renforcer l'accès aux droits et la prévention, répondre à l'urgence sociale.
- Accompagner les parents, protéger les enfants et favoriser leur réussite.
- Protéger et accompagner les plus vulnérables.



- Favoriser la réussite des jeunes, en faire des citoyens.
- Démocratiser la culture, valoriser le patrimoine, promouvoir le sport.



- Accompagner La Réunion vers une agriculture durable visant la souveraineté alimentaire.



- Faire de la ruralité un espace majeur de l'aménagement de notre territoire.
- Préserver et valoriser durablement nos ressources.



- Développer les échanges et la solidarité dans l'Océan Indien.



- Simplifier les démarches de nos publics.





SOCIAL

AVEC VOUS
POUR CRÉER UN VIVRE
ENSEMBLE QUI
FAVORISE L'INCLUSION
DE TOUS ET DE CHACUN



SOCIAL

**RENFORCER
L'ACCÈS AUX DROITS
ET LA PRÉVENTION,
RÉPONDRE
À L'URGENCE
SOCIALE**

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

Le Département, chef de file de l'action sociale à La Réunion, s'est engagé dans un plan de modernisation de l'accueil de proximité, afin de le rendre accessible, bienveillant et inconditionnel. En effet, le non recours aux droits engendre souvent des situations de rupture qui peuvent être évitées en amont par une simple mobilisation du droit commun.

OFFRIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Le Conseil départemental souhaite offrir à la population des conditions d'accueil harmonisées, équitables et respectueuses. Pour cela, l'aménagement des sites doit être amélioré, avec des équipements garantissant la confidentialité et la sécurité. Des formations proposées aux agents concernés renforceront leur professionnalisme et une modernisation du système d'information contribuera à l'atteinte de ces objectifs. Afin de garantir un meilleur accès au droit, les antennes de proximité existantes pourront être complétées, notamment, en mobilisant plus fortement le partenariat avec les communes et les CCAS, de façon à limiter le temps de déplacement de nos publics.

Des formations renforceront les compétences des travailleurs sociaux, dans la continuité de leurs fonctions de référents uniques. Une meilleure coordination des interventions sociales facilitera la co-construction du parcours des bénéficiaires. L'analyse des parcours-types permettra d'élaborer un arbre décisionnel, dans un souci d'équité de traitement d'un territoire à l'autre.

Une attention particulière sera également portée à l'accessibilité des personnes porteuses de handicaps, dont le public sourd et malentendant. Notre Collectivité s'appuiera sur la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et sa feuille de route MDPH 2022, pour structurer sur les 5 années à venir un réseau de 40 guichets inclusifs, répartis sur tout le territoire avec une forte mobilisation des ressources locales (Maisons Départementales et CCAS). Le Département accompagnera également la création de 2 antennes de proximité dans l'est et l'ouest de l'île.



accompagnement des séniors

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME, L'ILLECTRONISME ET L'INNUMÉRISME

La non-maîtrise des savoirs de base entraîne de lourdes conséquences : isolement, repli sur soi, difficulté d'accès à l'emploi ou à la santé. Pour y remédier, le Département s'engage aux côtés de l'Etat et de La Région. Dans le cadre de la Stratégie Pauvreté, un diagnostic et un accompagnement à l'utilisation des TIC seront mis en place, notamment à l'attention des seniors. Un partenariat renforcé avec les clubs de 3^{ème} âge permettra d'organiser des actions de sensibilisation et d'animation autour de l'utilisation des outils numériques.

FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

Dans une démarche de plus grande proximité et « d'aller vers » , deux dispositifs innovants sont proposés, afin de prévenir et de lutter contre le non recours aux droits , l'isolement, les ruptures familiales et économiques : les caravanes d'accès aux droits et de l'information et le « Dalon de quartier »

Deux caravanes mobilisant nos équipes se rendront régulièrement dans les écarts afin de maintenir l'accès au service public, de repérer les individus en situation de fragilité sociale et de leur proposer les dispositifs de droit commun auxquels ils peuvent prétendre. Une attention particulière sera portée aux victimes de violences intrafamiliales.

Le dispositif expérimental « Dalon de quartier » vise, pour sa part, à faciliter l'accès aux droits des personnes éloignées des services administratifs ou rencontrant des difficultés pour mener à bien leurs diverses démarches.

Ces nouveaux dispositifs nécessiteront de doter les services du Département d'outillages informatiques adéquats afin de garantir un traitement efficient des demandes et de s'assurer d'une réponse adaptée dans des délais convenus.

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES USAGERS

Le Conseil départemental poursuit sa démarche de formalisation et de contractualisation de ses accompagnements, au travers des Projets Personnalisés de l'Enfant (PPE), des Contrats d'Accompagnement Social (CAS), des Contrats d'Engagement Réciproques (CER), mais aussi des Plans d'Accompagnement Individualisé. L'accent sera mis sur le déploiement des PPE, très attendus par les équipes des territoires.

L'amélioration de l'efficacité de la prise en charge des usagers passe également par une meilleure gestion des ressources humaines notamment au travers d'une GPEEC (Gestion Prévisionnelle, des Emplois, des Effectifs et des Compétences) renforçant le coeur de métier social, médico social et d'insertion de la Collectivité dans chaque territoire. Cet effort s'accompagnera aussi du déploiement de groupes d'échanges et d'une supervision individuelle et collective pour mieux accompagner nos professionnels dans l'exercice de métiers humainement éprouvants.



**Une équipe de professionnels
à votre écoute**

RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

POURVOIR À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET ACCOMPAGNER LE RELOGEMENT

Le Département maintiendra sa participation financière aux centres d'hébergement et d'urgence (CHAUE) afin de garantir la mise à l'abri de son public « femmes avec enfants » notamment celles victimes de violence. Les process seront redéfinis et clarifiés avec l'Etat, compétent en la matière, afin de repreciser le rôle de chaque acteur. Par ailleurs, une expérimentation sera menée sur la déconcentration de la gestion du FSL afin d'optimiser le traitement des demandes de maintien de fourniture en électricité.

FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE D'URGENCE SOCIALE

Une équipe départementale de professionnels sera constituée afin de prendre le relais des services sociaux dès leurs fermetures à 16 heures, en assurant une écoute téléphonique pour favoriser l'accès aux droits et contribuer à rompre l'isolement social des publics les plus fragiles. Cette astreinte sociale viendra en complémentarité de la mission d'accompagnement des services sociaux de proximité et viendra compenser les effets de la dématérialisation grandissante des démarches (formulaire en ligne) : une écoute téléphonique sera proposée aux personnes concernées par la fracture numérique. D'autre part, afin de répondre aux situations d'extrême urgence (incendie, inondation), une démarche partenariale sera menée avec les CCAS et les services territoriaux, afin de constituer des kits d'urgence comprenant des produits de 1ère nécessité. Les dispositifs de droit commun existants seront actionnés en priorité.



STRUCTURER ET RELANCER L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire vise à faire évoluer les individus et la société en dehors des cadres d'apprentissages traditionnels. Elle devrait occuper une place plus importante dans le contexte social réunionnais. L'objectif du Département est d'en faire un levier d'intervention et d'accompagnement de ses publics cibles. Un diagnostic des opérateurs et de leurs projets sera réalisée au préalable, puis la Collectivité lancera un appel à projet pour structurer ce réseau et accompagner les associations oeuvrant dans le champ de l'éducation populaire. La lutte contre le gaspillage, alimentaire notamment, l'évolution des modes de consommation et le développement des liens intergénérationnels seront les thématiques visées en priorité, ainsi que d'autres sujets révélés par le diagnostic préalable.

DÉVELOPPER LA CULTURE D'UNE CONSOMMATION ÉCLAIRÉE

Le Département, au travers de son Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire, souhaite associer chaque Réunionnais et Réunionnaise à ce processus de changement de modèle pour que chacun puisse y contribuer, en profiter et réaliser des économies. Cette volonté s'inscrit dans la politique globale d'accompagnement à la gestion budgétaire déployée par nos services sociaux, de financement des épiceries sociales et des Points Conseils Budget.

Par ailleurs, la mise en oeuvre de la 2ème phase du CAPAH (Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire et Hygiène) permettra de formaliser des accompagnements à la gestion budgétaire pour l'ensemble des publics fragilisés, associés à des conseils nutritionnels. L'objectif de « mieux consommer » peut également être atteint par des démarches citoyennes comme les jardins familiaux, les projets collectifs d'insertion et d'action sociale.

RENFORCER LA COORDINATION DES PARTENAIRES

Le Conseil départemental se doit d'être garant de la bonne coordination des différents acteurs du social à La Réunion. Il est nécessaire, pour cela, de consolider les articulations avec les différents opérateurs, notamment de l'accueil, afin de mutualiser les moyens et d'harmoniser les pratiques. Dans cette perspective, la coordination territoriale entre les services du Département, ceux de la CAF, de la CGSS, des Missions Locales et des CCAS devra être renforcée à l'échelle des territoires d'action sociale. Une contractualisation renforcée entre le Département et les opérateurs subventionnés mettra l'accent sur les obligations en matière d'évaluation et de contrôle.

RENFORCER LA PRÉVENTION

Le Conseil départemental a pour mission de mettre en place des actions de prévention en direction de l'enfant et de sa famille en lien avec des partenaires notamment en prévenant les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

Proposer une politique de prévention, c'est intervenir bien en amont de la survenance des problèmes, sinon d'en limiter les effets. Afin d'agir auprès des personnes qui, du fait de leur vulnérabilité, ne sollicitent pas les dispositifs et les ressources du territoire, l'action collective constitue une modalité complémentaire d'intervention sociale. Ces actions contribuent à la prévention des phénomènes d'exclusion et à l'ancrage de la citoyenneté territoriale.

Un plan départemental de prévention sera proposé avec le concours de nos services sociaux et médicosociaux, agissant de manière transversale sur plusieurs thématiques : parentalité, violences ordinaires, gestion budgétaire.... Une démarche spécifique de prévention dans le domaine de la santé intègrera en particulier la lutte contre les addictions et contre l'obésité ainsi que la prévention des maladies infectieuses.



PROMOUVOIR L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Avec la recentralisation du RSA, la solidarité nationale est venue reprendre toute sa place dans le financement de l'allocation, permettant au Département de dégager de nouvelles marges de manoeuvre pour relancer sa politique d'insertion sociale et professionnelle. Dans ce cadre, notre Collectivité a déployé de nouvelles aides et de nouveaux accompagnements, notamment en expérimentant l'allocation d'insertion et de retour à l'emploi (R+), ou via le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) et le volet insertion de stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté. En outre, la Collectivité s'est donné de nouveaux outils opérationnels pour la mise en parcours d'insertion et la professionnalisation des bénéficiaires du RSA, avec la SPL EDDEN dans le domaine du développement durable, et le CFA des services à la personne dans le cadre du plan senior.

Cette dynamique doit être prolongée et amplifiée au cours de la mandature, sur deux axes prioritaires : le développement de l'offre d'insertion par l'activité, notamment dans le secteur marchand, et le déploiement de véritables passerelles facilitant l'accès à l'offre d'insertion sociale et professionnelle.



DÉVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ

L'insertion par l'activité est un levier efficace de remobilisation sociale et de développement des compétences valorisables dans les entreprises. Elle peut être soutenue par les ateliers et les chantiers d'insertion dans le domaine de l'entretien et de la valorisation touristique des espaces naturels et la protection de la biodiversité, et le retour à l'activité des personnels recrutés dans le cadre de ces projets. Dans cette perspective, il s'agira d'amplifier les interventions du Département notamment à travers le renforcement des actions d'insertion de la SPL EDDEN et de l'ONF sur les espaces naturels et dans le cadre de la lutte anti-vectorielle.

DÉPLOYER DES PASSERELLES

L'accès à l'offre d'insertion peut être freiné par une méconnaissance des dispositifs, une mauvaise coordination des acteurs ou encore des ruptures de droits et d'allocations, qui découragent la projection dans un parcours de formation ou d'accès à l'emploi. Le Département souhaite aider un plus grand nombre de bénéficiaires du RSA à surmonter ces obstacles, en pérennisant et en développant l'allocation d'insertion et de retour à l'emploi (R+) et en pilotant le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) au plus près du territoire.

L'expérimentation du R+ a fait la démonstration de sa pertinence avec le financement de près de 3 500 parcours de formation, de création d'activité et d'accès à l'emploi marchand, intégrant très majoritairement des bénéficiaires du RSA majoré, public le moins disponible pour l'emploi. Le dispositif doit désormais être stabilisé et pérennisé.

La construction de parcours d'insertion durable passe essentiellement par la création d'activité et l'accès à l'emploi dans les entreprises. Les dynamiques enclenchées ces dernières années, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, devront être amplifiées. Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour y parvenir : l'accompagnement du développement des entreprises d'insertion, un soutien renforcé à la création d'activité, notamment en rendant plus accessibles les dispositifs d'aide départementaux en proximité, et la promotion du PEC marchand auprès des entreprises, en partenariat avec Pôle Emploi, notamment dans le cadre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi visera, conformément aux principes arrêtés avec l'État, à faciliter l'offre d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA et plus largement de tous les publics en recherche d'insertion. Il s'appuiera sur l'animation et la coordination du réseau des acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle en faveur des parcours d'insertion et par la mise en oeuvre d'une boîte à outils numérique partagée par l'ensemble des partenaires (Pôle Emploi, Missions Locales, Employeurs, ...).

La stratégie globale de promotion de l'insertion des bénéficiaires du RSA sera précisée et complétée dans le cadre du 1^{er} Programme Départemental d'Insertion (PDI) post recentralisation du RSA. La dynamique partenariale engagée dans le cadre de la recentralisation du RSA, sous l'égide conjointe de l'État, désormais garant et responsable de l'accès au droit, et du Département, toujours chef de file des politiques d'insertion devra être amplifiée.

MIEUX REPÉRER LES VICTIMES DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

La problématique des violences intra-familiales, très prégnante à La Réunion, concerne à la fois les femmes victimes de violences conjugales, les enfants témoins, les personnes âgées, et même les actes de certains enfants sur leurs parents. Les actions du Département doivent permettre de mieux repérer ces violences afin de mieux les prévenir.

L'aide à la structuration de l'éducation populaire est un moyen d'y parvenir, tout comme la politique globale de soutien et d'accompagnement à la parentalité, en direction des auteurs de ces violences et en lien étroit avec les acteurs judiciaires. Un travail important devra être mené sur les questions d'accès au droit, de la responsabilisation, de l'accompagnement social et budgétaire et du psychotraumatisme. La coordination entre les centres de planning familial de la PMI devra également être améliorée, en mobilisant les conseillères conjugales.

Les enjeux de la lutte contre les violences intrafamiliales sont multiples. Sa réussite passe par un meilleur maillage territorial des dispositifs d'accompagnement et la coordination des acteurs associatifs et institutionnels. Avec l'État, le Département s'inscrit dans cette démarche de **coordination du tissu associatif** qu'il finance, en mobilisant également sur le dispositif des ISCG (Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmeries) afin de garantir une écoute, une prise en charge et un accompagnement adapté.



CHIFFRES CLÉS

14 %

d'illectronisme
(3,5 % en Métropole)

48 %

de taux d'emploi
(61 % en Métropole)

25 %

de participation à la vie associative
(37 % en Métropole)

La Réunion est la

3^{ème}

région de France la plus touchée
par les violences conjugales.

OBJECTIFS



70 000

mesures destinées
aux bénéficiaires du RSA

100 %

des demandes ont obtenu
une réponse



**ACCOMPAGNER
LES PARENTS,
PROTÉGER
LES ENFANTS
ET FAVORISER
LEUR RÉUSSITE**

SOUTENIR LA PARENTALITÉ

UN CENTRE DE PARENTALITÉ PAR CANTON

Les familles réunionnaises doivent pouvoir bénéficier de sites dédiés à la parentalité de proximité. Ces espaces physiques et virtuels (plateformes numériques) permettront de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale au quotidien, par de la prévention et de l'accompagnement. L'ambition de la Collectivité est d'identifier un centre de parentalité par canton afin de garantir une offre équitable dans l'accompagnement des familles. Un axe d'intervention sera dédié aux familles victimes de violences conjugales ainsi qu'aux auteurs, et aux familles monoparentales. En soutenant la parentalité, notre Collectivité prévient en amont la dégradation des situations familiales ce qui, de fait, évite les prises en charge futures par l'Aide Sociale à l'Enfance .

FORMER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

Mieux accompagner les professionnels de la prévention et protection maternelle et infantile, renforcer les compétences, c'est aussi mieux accompagner les familles et répondre aux besoins des jeunes enfants. Le Département s'engage donc dans un plan de formation ambitieux, centré sur la prévention précoce au domicile et avec des outils innovants. Les professionnels formés au programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents), inspiré de programmes québécois, seront également supervisés par des psychologues.

PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

Le sentiment d'épuisement parental est renforcé par l'isolement. À La Réunion, les familles monoparentales représentent près de 46% des familles et 13% des enfants de moins de 6 ans vivent avec un seul parent (37 920 enfants). Le Département poursuivra l'accompagnement de ces familles au plus près de leur quotidien avec le dispositif d'aide au domicile et par des professionnels spécifiques (TISF). L'objectif est de valoriser ce que le parent sait faire, le soutenir dans ses démarches, aider à améliorer son cadre de vie.

EDUCATION PARENTALE PRÉ ET POST NATALITE

Le programme « 1000 premiers jours » a l'ambition de renforcer l'accompagnement des parents pendant la période la plus fragile, dès la grossesse et les premières années de vie de l'enfant, dans un souci de prévention précoce et de valorisation des compétences parentales au bénéfice des enfants. Les programmes PANJO et « fenêtre des 1000 jours » ont pour fil rouge, le renforcement du lien d'attachement parent-enfant, maillon clé du bon développement de ce dernier et facteur de prévention des maltraitances infantiles.

En complément, parce que la prévention est nécessaire à tout âge, le dispositif de dépistage à 3-4 ans en école maternelle sera renforcé. Ce bilan de santé systématique permet de mieux repérer les troubles du développement et de santé, pour mieux conseiller les familles.

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MODES DE GARDE

La Réunion compte aujourd'hui près de 350 crèches, 1 500 assistants maternels à domicile et 125 Maisons d'Assistants Maternels. Le développement conséquent de ces structures agréées par le Conseil départemental sera renforcé avec un accompagnement soutenu des porteurs de projet par les équipes des services de la PMI. La place des assistantes maternelles dans le dispositif d'accueil du jeune enfant sera confortée, en privilégiant les petites unités de vie proches du modèle familial, espaces socialisants, sécurisants et bienveillants, lieux de confiance pour les parents.

L'offre d'accueil du jeune enfant tend à se diversifier pour répondre aux besoins des enfants, aux attentes des parents et aux enjeux de société : liens intergénérationnels, développement durable et inclusion des enfants porteurs de handicap. Le dispositif d'accompagnement au portage de projet, revisité et plus inclusif, saura répondre aux enjeux territoriaux.



DÉVELOPPER LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

LA PMI AU COEUR DE LA PRÉVENTION

L'action de la Protection Maternelle et Infantile vise à garantir une offre préventive pour tous, tout en portant une attention particulière aux fragiles et en repérant les situations de danger. Son coeur d'intervention auprès des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans doit répondre à une impérieuse nécessité : être là quand aucune autre ressource n'est disponible. Son action en santé publique vise d'autre part à s'assurer du suivi médical et vaccinal, à créer du lien et garantir un environnement propice au bon développement de l'enfant.

La PMI sera étoffée et recentrée sur les missions préventives : visites à domicile, suivi individuel, conseil en puériculture, ateliers aux parents,... Son système d'information, rendu plus performant et plus réactif, pourra mieux repérer les situations à risque.

SENSIBILISER LES ADOLESCENTS

Dans le cadre de la convention pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation et la formation (8 mars 2021), la Collectivité réaffirme son engagement dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes par des actions de sensibilisation et d'information dans les collèges.

Des professionnels du Département interviennent auprès des élèves de 4ème sur les thèmes des violences sexuelles et sexistes, du harcèlement de rue, des dispositifs d'aides existants et des conséquences pénales pour les auteurs.

Les points « prévention info santé », très fréquentés par le public jeune joueront également un rôle important en assurant une écoute bienveillante sur cette thématique et en apportant les réponses adéquates.. Des outils visant à mieux communiquer sur le sujet de la parité (forum, vidéos..) seront également développés.

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE TRAVAIL SOCIAL

Le Département propose d'instituer des journées départementales du travail social, favorisant les rencontres entre les différents acteurs de l'action sociale. Le rôle de chacun pourra y être valorisé, ainsi que les actions marquantes et innovantes mises en oeuvre sur l'île. Par ailleurs afin de valoriser les travailleurs sociaux et de répondre aux questions et attentes des familles, il est proposé de mettre en place des émissions radiophoniques à destination du grand public. Les professionnels du Département seront mobilisés à cette occasion et les familles volontaires pourront apporter leurs témoignages. Au quotidien, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement devront pouvoir s'appuyer sur une documentation actualisée, physique ou dématérialisée à destination des publics et des professionnels.



SÉCURISER LES PARCOURS DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Dans le cadre de ses missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le Conseil départemental agit à chaque étape du parcours de l'enfant de la prévention au repérage de l'enfant victime, jusqu'à sa protection y compris après sa sortie des dispositifs.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

La CRIP (Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes) reçoit plus de 5 000 informations par an et en qualifie plus de 4 500. L'ambition de la Collectivité est de mieux évaluer les situations, avec des critères reposant sur les besoins fondamentaux de l'enfant en se dotant d'un référentiel d'évaluation. La Collectivité souhaite également faciliter l'expression de la parole de l'enfant et le repérage des enfants victimes par :

- la création d'une cellule d'écoute téléphonique départementale composée de professionnels sociaux et médicosociaux,
- des actions de prévention et de sensibilisation auprès des écoles primaires et maternelles,
- des campagnes d'informations grand public.

MIEUX ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS À PROTÉGER

Le Conseil départemental se doit de mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés à l'ASE. La Collectivité accompagne actuellement 2 500 enfants confiés à l'ASE dans le cadre d'un placement (1 900 enfants en familles d'accueil agréées et 600 en établissements).

Le plan de recrutement pluriannuel des assistantes familiales se poursuit afin de faire face aux nombreux départs à la retraite et à l'augmentation du nombre d'enfants confiés à l'ASE. Un dispositif d'accueil familial spécialisé est d'autre part prévu pour renforcer l'accompagnement des publics à problématiques complexes. Une plus grande modularité de l'offre d'accueil et d'accompagnement doit être recherchée pour faciliter la construction de parcours adaptés à chaque situation, par différentes voies :

- le renforcement du dispositif d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- l'augmentation des places d'accueil d'urgence ;
- la densification de l'offre d'accueil des adolescents et de l'accompagnement des situations complexes ;
- une augmentation du nombre de places d'accueil de fratries ;
- les mesures de Tiers Digne de Confiance (TDC) ;
- l'accès à la culture, au sport.

AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE 974), installé le 31 août 2020, est un espace de coordination des acteurs, de débat et d'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'un lieu de proposition. Il disposera des moyens techniques et humains pour collecter et analyser des données, produire des études, proposer de la formation professionnelle, contrôler les établissements et assurer le suivi du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale.

CHIFFRES CLÉS

46 %

de familles monoparentales
(25 % en Métropole)

2 500

enfants confiés à l'ASE :
1 900 en familles d'accueil
et 600 en établissements

> 5 000

informations
préoccupantes / an

OBJECTIFS



80 %

des familles monoparentales
accompagnées au titre
de la prévention



50 %

des enfants accompagnés
au titre d'une mesure de
prévention administrative



3 150

places d'hébergement



**PROTÉGER
ET ACCOMPAGNER
LES PLUS
VULNÉRABLES**

ACCOMPAGNER LE MAINTIEN À DOMICILE

Le vieillissement de la population réunionnaise représente un défi pour le Département, qui se doit de faire évoluer ses actions dans le domaine du maintien à domicile. La solidarité intergénérationnelle, jusqu'alors une tradition forte, aurait tendance à s'affaiblir alors que le maintien à domicile reste majoritairement souhaité par une population précocement dépendante, souvent dans la précarité financière. Afin de lutter contre l'isolement des personnes les plus éloignées de la vie sociale, des visites de courtoisie seront proposées et des actions de prévention de la dépendance seront maintenues afin de favoriser un vieillissement en bonne santé. Le Département accompagnera également la structuration en réseau des clubs de 3ème âge pour une meilleure diffusion des informations relatives aux droits des usagers, afin de limiter les non recours aux droits. Ces actions participent à la prévention de l'entrée dans la dépendance et concourent au maintien à domicile. L'accent sera également mis sur le sport-santé en réponse aux pathologies et à l'isolement des personnes âgées.

Le logement de ces publics, particulièrement des plus démunis, représente un des défis majeurs auxquels le Département est confronté, dans une île où l'habitat indigne et encore très présent et où le parc locatif social ancien nécessite une action forte de réhabilitation.

Le Conseil départemental, mène une politique volontariste en matière d'habitat depuis plusieurs années et réaffirme sa volonté de conforter cette orientation pendant la mandature 2021 – 2028 et d'amplifier ses actions.

MIEUX LOGER LES PERSONNES FRAGILES

Le Département mène des actions volontaristes d'amélioration de l'habitat dans le secteur diffus et de réhabilitation dans les groupes d'habitation. Son objectif est d'augmenter de manière significative le nombre de bénéficiaires et de réduire le délai moyen d'intervention pour les améliorations de l'habitat. Pour cela, la Collectivité mettra en oeuvre une stratégie d'amélioration de l'habitat des personnes fragiles afin d'atteindre 4 000 opérations par an et de multiplier par 5 le nombre de chantiers d'adaptation traités en urgence. Une expérimentation d'auto amélioration accompagnée sera d'autre part menée sur une année dans chacune des cinq micro régions et le Département contribuera financièrement à la réhabilitation de logements sociaux dans les secteurs hors QPV.

AMPLIFIER LE SOUTIEN AUX AIDANTS

L'aidant familial joue un rôle primordial dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées et participe activement au maintien à domicile. Accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap implique également de prendre en compte les besoins de leurs proches aidants, en développant les dispositifs de soutien et en reconnaissant plus globalement leur rôle essentiel. Cette orientation se matérialisera notamment par l'attribution d'un forfait d'heures de suppléances de nuit et de week-end pour les personnes âgées les plus dépendantes et par l'amplification des dispositifs de soutien aux aidants. Un lieu d'accueil et de bien-être dédié à ce public sera expérimenté à Saint-André pour être progressivement déployé à l'échelle de chaque territoire.

SOUTENIR LES MÉNAGES MAL LOGÉS

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), dispositif dont la compétence relève des Départements, tout en étant géré de manière partenariale, est destiné à accorder des aides financières ou un accompagnement social individuel ou collectif à des ménages éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. Le Département répond davantage aux besoins de ce public, en prenant en compte la paupérisation accentuée par la crise sanitaire du Covid-19. Tout en veillant à ce que le ménage reste acteur et responsable dans le traitement de sa situation, un nouveau dispositif permet d'élargir le nombre de bénéficiaires, d'accroître le niveau d'aide, de simplifier les procédures et d'intervenir le plus en amont possible, en articulant le FSL avec d'autres mesures.

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE L'AIDE À DOMICILE

Si la famille constitue la première aide dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, les seniors et personnes en situation de handicap ont souvent recours à un prestataire pour l'aide à domicile. Partenaires incontournables du maintien à domicile, le Département souhaite mettre en place un programme de structuration et de professionnalisation du secteur de l'aide à domicile afin de proposer aux usagers une réponse de qualité, de continuité, et de sécurité dans les services proposés.

Le Département veillera à l'atteinte de ses objectifs d'octroi d'aides financières et de mesures individuelles d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). Il mettra en oeuvre le volet collectif de l'ASLL à compter de 2022. Des ateliers collectifs seront animés par des travailleurs sociaux autour de deux thématiques prioritaires : l'accès au logement (recherche d'un logement, préparation à l'entrée) et le maintien dans le logement (prévention des expulsions des ménages faisant l'objet d'une saisine du FSL par la CAF pour un impayé de loyer).

La procédure de demande d'aides FSL sera facilitée et les délais réduits par la dématérialisation de la chaîne de traitement. Le Département initiera et accompagnera la mise en place des commissions territorialisées de gestion des impayés locatifs afin de prévenir les expulsions. Il ira vers les ménages en difficulté afin d'évaluer leur situation et de rechercher, avec eux, des solutions de résorption de leur dette.

AMÉLIORER LE PARCOURS DES USAGERS

FAVORISER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

Le Département de La Réunion mène une politique volontariste en matière de parcours résidentiel permettant aux publics fragiles de passer du statut de locataire à celui de propriétaire, facteur d'épanouissement et de réussite sociale. Les ménages locataires depuis de nombreuses années seront notamment accompagnés dans l'acquisition de leur logement social lorsque ce dernier sera mis en vente par le bailleur social. Les bailleurs seront incités à utiliser les produits de la vente des logements sociaux anciens pour investir dans la construction de logements neufs et des opérations d'aménagement permettant la construction de logements sociaux à l'accession à la propriété seront débloquées.

Dès 2022, le Département mettra en place un dispositif de soutien financier à une dizaine d'opérations d'aménagement des bailleurs sociaux qui permettront la réalisation de plus de 1 500 logements en accession à la propriété. Le dispositif d'aide financière à l'accession sera également amplifié pour les logements sociaux anciens.



STRUCTURER L'ACCUEIL FAMILIAL

La Réunion est le département français qui propose le plus grand nombre de places en accueil familial agréé. Le développement de cette offre d'accueil, particulièrement adaptée au territoire, doit s'accompagner d'une politique de structuration afin d'adapter la formation et la prise en charge des accueillants familiaux à l'évolution des profils des publics accompagnés. Le dispositif de soutien aux accueillants familiaux accueillant des personnes porteuses de troubles psychiques sera déployé. Une meilleure visibilité des places disponibles et de la manière de les mobiliser sera également offerte. Afin de se recentrer sur ses missions obligatoires, notamment le suivi des personnes accueillies, le Département a fait le choix de recourir à un tiers régulateur pour la mise en relation entre les accueillants et les accueillis et pour l'accompagnement dans les démarches administratives complexes.

ÉLARGIR L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

La Collectivité souhaite proposer des solutions diversifiées et innovantes pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers dans une logique de parcours de vie entre domicile, habitat alternatif et établissement médico-social. L'offre d'habitat inclusif, le soutien aux résidences services, le développement des maisons d'accueillants familiaux seront encouragés.

Le développement de l'offre médico-sociale en direction des personnes âgées et des personnes handicapées se poursuivra, par la création de places d'hébergement en structures spécialisées mais aussi la rénovation de certains établissements. Un plan de création de places ambitieux sera mis en oeuvre sur les 5 prochaines années. Au moins 200 places seront créées en EHPAD dans l'Est et le Sud de l'île, à ce jour déficitaires en accueil institutionnel, avec le soutien de l'ARS. La Collectivité souhaite aller plus loin en soutenant fortement la création de structures supplémentaires notamment des EHPAD, en mobilisant l'ensemble des acteurs et en actionnant tous les leviers nécessaires, compte tenu de l'insuffisance de l'offre et des besoins importants.

125 places d'accueil avec hébergement pour les personnes handicapées devront d'autre part être créées, l'offre d'accompagnement de ce public sera renforcée en ouvrant 65 places supplémentaires et les créations de Maisons d'Accueillants Familiaux se poursuivront.

CHIFFRES CLÉS

100 000
personnes mal logées

18 000
logements indignes

65 100
personnes en perte d'autonomie en 2050
(22 % contre 16 % en Métropole)

OBJECTIFS



4 000
logements diffus
améliorés / an



500
accueillants formés



700
aidants accompagnés



3 613
places d'hébergement





DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

AVEC VOUS
POUR AMENER TOUTES
LES GÉNÉRATIONS
SUR LE CHEMIN
DE LEUR RÉUSSITE



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

**FAVORISER
LA RÉUSSITE
DES JEUNES,
EN FAIRE
DES CITOYENS**

La Réunion est la 3^{ème} région la plus jeune de France : 175 000 Réunionnais ont de 15 à 29 ans, soit 21 % de la population (18 % en moyenne au plan nationale contre 19 % en moyenne dans les autres DOM). La première insertion sur le marché du travail y est plus difficile qu'ailleurs. Seulement 30 % des jeunes trouvent un emploi en moins d'un an après la fin de leur formation initiale, contre 62 % en métropole.

Le chômage des jeunes est deux fois plus élevé qu'en métropole (39 % contre 17 %). 55 % des jeunes ménages, fiscalement indépendants, vivent sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, bien qu'un retard encore important soit constaté quant à l'obtention d'un diplôme (31 % des jeunes sortis du système scolaire n'ont pas de diplôme), le niveau de formation des jeunes est en hausse. Les jeunes Réunionnais démontrent également une réelle capacité à se mobiliser et à s'investir : 45 % d'entre eux donnent bénévolement du temps au sein d'une association ou d'une autre organisation (parti politique, syndicat etc.).

Face à ces constats, la politique départementale favorise l'épanouissement, l'enrichissement et l'ouverture des jeunes vers l'extérieur. Le Conseil départemental souhaite renforcer ce soutien notamment en direction des plus fragilisés. Il a également pour ambition de favoriser l'engagement et la créativité en leur donnant la possibilité de s'exprimer et de développer leur citoyenneté.

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE AU COLLÈGE

Le développement des usages numériques est un enjeu majeur. Dans ce domaine, le Département renouvellera les équipements numériques des collèges, dans une logique de gestion de l'obsolescence des PC (fixes et portables), tablettes, imprimantes et vidéoprojecteurs sur 3 ans.

En parallèle, la Collectivité accompagne les jeunes et leur famille dans la maîtrise des usages du numérique (actions d'éducation aux usages, prévention des risques...), en relation avec le Rectorat.

ACCOMPAGNER LE FUTUR CITOYEN

Le Département souhaite favoriser l'épanouissement, la responsabilisation et la réussite éducative de la jeunesse réunionnaise afin qu'elle soit pleinement actrice de son développement. Ses interventions s'inscrivent dans les principes définis par la charte nationale d'accompagnement à la scolarité visant à renforcer la confiance des élèves dans leurs capacités à réussir.

Plusieurs objectifs sont visés : permettre aux jeunes collégiens de s'investir dans la vie citoyenne, développer l'éducation civique pour préparer les collégiens à être des citoyens adultes assumés, renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de tous les élèves, créer un espace de dialogue et d'échanges entre eux. Le Département propose de mettre en place un dispositif dénommé « challenges citoyen » au sein des collèges sur des thématiques variées (sport, culture, environnement, sciences ...) afin de faciliter d'une part, les échanges entre jeunes et d'autre part, avec les adultes au sein d'espaces de parole et d'expression physique et intellectuelle.

PROPOSER DES CONTRIBUTIONS CITOYENNES

Dans un contexte de désintérêt grandissant pour l'action publique, aussi bien à l'échelle nationale que locale, et de transformations profondes du rapport de l'individu au collectif et à l'intérêt général, la Collectivité souhaite redonner du sens à ses actions et mettre en avant la dimension républicaine de l'action publique. À cette fin, le Département proposera aux jeunes Réunionnais des contributions citoyennes afin qu'ils puissent mieux appréhender la notion de bénévolat et son utilité pour la société. Un dispositif spécifique sera créé dans ce but. Les jeunes seront invités à mener une action citoyenne pour une association loi 1901 ou une Société Publique Locale (SPL) financée par la Collectivité. Dans le cadre du nouveau dispositif, il serait possible de soutenir l'accès à des activités de loisirs, des projets solidaires, humanitaires et/ou de coopération, environnementaux, scientifiques, sportifs et culturels.

Les actions bénévoles des bénéficiaires seront limitées à 35 heures maximum par projet.

Elles favoriseront l'apprentissage de la responsabilité par la transmission intergénérationnelle et l'exemplarité, l'engagement et l'estime de soi...

FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AUX DROITS

Le Département souhaite accompagner les jeunes – particulièrement ceux en phase d'insertion socioprofessionnelle – dans la connaissance et la mise en oeuvre des dispositifs les concernant, afin de les aider au mieux et simplifier leur démarche.

Les actions menées par la Collectivité dans le cadre des dispositifs existants tel le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et le Nouveau Pack Jeune Citoyen (NPJC) seront poursuivies. Pour le public éligible, ils permettent l'accès à la santé, à la formation et au transport.

Les partenariats existants avec les structures favorisant l'accès aux droits des jeunes (Missions locales) seront poursuivis, de nouveaux partenariats, notamment avec des structures d'éducation populaire et de la jeunesse, seront examinés.

Le Département participera également à une plateforme numérique partenariale (« Portail Jeunes ») permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des aides les concernant .

ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'INSERTION

ECLAIRER LES COLLÉGIENS SUR LEUR ORIENTATION

Le Département s'investit dans l'accompagnement de la réussite éducative des collégiens, plus particulièrement ceux des zones REP et REP+ et des filières adaptées : SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) .

Depuis la mise en place du collège pour tous, tous les élèves doivent suivre les enseignements jusqu'en classe de troisième, à l'issue de laquelle intervient le premier choix d'orientation.

Or, l'orientation des élèves doit se construire tout au long de leur scolarité, grâce à un dialogue régulier avec eux, les familles, et les institutions (Rectorat, collectivités, cellules d'orientation ...).

Le choix de l'orientation doit être le résultat d'une décision personnelle construite et choisie, et non un choix par défaut.

Le Département souhaite donc apporter aux collégiens une meilleure connaissance de l'environnement professionnel, économique et social et des systèmes de formation existant dans l'île et à l'extérieur. Pour ce faire, il mettra en place un partenariat opérationnel avec le Rectorat et les établissements pour que des forums des métiers soient organisés dans tous les bassins académiques de l'île. Une réflexion sera également engagée sur la mise en place d'une plateforme numérique à cette fin.

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

La prévention du décrochage scolaire et de l'accompagnement des élèves sortant sans qualification de la formation initiale, doit être une priorité pour tous les partenaires institutionnels concernés.

À La Réunion, près de 3 500 jeunes décrocheurs scolaires de 16 à 20 ans, dont deux tiers de garçons, sont aujourd'hui identifiés par l'Académie.

Pour lutter plus efficacement contre ce fléau, le Département propose d'expérimenter le dispositif ACTE (Accueil des collégiens temporairement exclus) et de sensibiliser ces jeunes à des métiers manuels afin de favoriser leur insertion professionnelle future.

COACHER LES « NEETS »

Le Département souhaite proposer un coaching personnalisé aux jeunes allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) de 25 à 29 ans, ne suivant pas d'études mais pouvant être diplômés : les NEETs (Neither in Employment nor in Education or Training).

L'objectif sera d'aboutir à un contrat de travail, un stage, une formation ou même une reprise d'études, voire de parvenir à identifier ou de révéler des vocations.

À l'issue du coaching, dans une période charnière qui peut conduire à des abandons, l'accompagnement pourra se poursuivre pendant une durée à déterminer.

DÉVELOPPER LE LEADERSHIP DES JEUNES

Le Département renforcera son soutien aux actions facultatives dans les collèges, notamment les dispositifs Ciné collège, Embellissement des collèges, « No gaspi » saison 4, Challenge sportif des collégiens, Challenge départemental de sensibilisation aux économies d'énergie (CDS2E)...

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ

Le Département accompagne près de 12 000 étudiants réunionnais, localement ou en mobilité, dans leurs études supérieures sous forme de différentes aides (bourses, allocation de scolarité, CIUP, bourse doctorale). Ces aides viennent en supplément de l'aide nationale du CROUS.

Pour la prochaine rentrée universitaire, la Collectivité souhaite offrir aux étudiants en mobilité un cadre d'accompagnement amélioré : le Contrat Départemental de Promotion Estudiantine (CDPE)

Sur la base de l'adhésion volontaire, les bénéficiaires seront suivis en permanence. Ils se verront proposer des entretiens réguliers sur leur situation de vie et d'étude avec le service départemental des bourses. Ils auront également accès à des conférences et débats pour les aider à préparer leur insertion, à des questionnaires et sondages permettant une meilleure orientation professionnelle.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

PRÉVENIR LES ADDICTIONS NUMÉRIQUES

Soucieux de développer les usages numériques, le Département contribue à la mise à disposition de nombreux équipements dans les collèges. Leur utilisation comporte néanmoins de nombreux risques pour les jeunes qui méconnaissent souvent les dangers auxquels ils peuvent être confrontés.

La Collectivité, en lien avec le Conseil départemental des Jeunes, se mobilise pour développer des actions d'information et de sensibilisation auprès des collégiens sur les dangers du numérique en général et d'internet en particulier.

Il s'agit de susciter une prise de conscience sur les possibles dérives et développer le sens critique des jeunes sur l'utilisation des outils numériques.

CHIFFRES CLÉS

14 %

d'illettrisme
de 16 à 29 ans

39 %

de chômage chez les jeunes
(17 % en Métropole)

3 500

jeunes de 16 à 20 ans
en décrochage scolaire

60 000

NEETs
(Jeunes ni en emploi, ni en étude)

OBJECTIFS



10 000

collégiens sensibilisés
lors de challenges citoyens

100 %

des élèves de 3^{ème} et

50 %

des élèves de 4^{ème}
ayant participé à un forum
d'orientation



3 000

étudiants / an souscrivant
au contrat départemental
de promotion estudiantine



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

**DÉMOCRATISER
LA CULTURE,
VALORISER LE
PATRIMOINE,
PROMOUVOIR
LE SPORT**

La culture et le sport sont des lieux de construction et d'affirmation individuelle, où se forment le lien social et la citoyenneté.

Le projet de mandature en fait des thématiques fortes de l'action départementale. Il affiche pour chacune des politiques publiques correspondantes des priorités, un objectif d'augmentation sensible des budgets et une recherche accrue de transversalité avec les politiques éducatives, sociales, d'insertion, de coopération...

Six grands axes sont proposés pour amplifier l'action du Département dans ces deux domaines.

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ CRÉOLE DE LA RÉUNION

Née au croisement de plusieurs civilisations et nourrie à des sources multiples, la culture créole constitue pour les Réunionnais un socle de valeurs et de références.

À plusieurs titres, notamment en tant que gardien d'éléments majeurs du patrimoine local et Collectivité du social et des solidarités, le Département exerce une responsabilité particulière dans la préservation et la transmission de cette culture.

Pendant la mandature 2021-2028, priorité sera donnée à :

- la mise en oeuvre du grand chantier du musée historique de l'Habitation et de l'Esclavage (Villèle) ;
- la création de supports d'appropriation du patrimoine par le grand public (intégrant notamment un axe intergénérationnel, la mobilisation de la langue créole et des outils numériques) ;
- la création et la valorisation de parcours mémoriels thématiques (notamment sur le peuplement).

Par ailleurs, en plus du plan pluriannuel d'investissements se rapportant au patrimoine culturel de la Collectivité, des actions volontaristes seront envisagées pour encourager la réhabilitation de lieux historiques et patrimoniaux.

Enfin, les sites culturels du Département feront l'objet de programmes de promotion au titre du tourisme culturel.

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Si les inégalités économiques et sociales se sont réduites dans le temps, sous l'effet de mesures volontaristes des pouvoirs publics, elles demeurent entre les populations qui accèdent facilement aux savoirs, aux lieux de culture, aux événements artistiques et culturels et celles qui restent à la marge ou en sont exclues.

Dans le contexte de crises successives qui affectent La Réunion, le Département doit au cours des années à venir, proposer un service public de la culture encore plus démocratisé.

Il devra pour cela s'adresser à la population réunionnaise dans sa diversité socio-économique, générationnelle et territoriale, (notamment les habitants des Hauts et des quartiers excentrés et les publics socialement prioritaires). Des supports inventifs seront déployés, à cet effet, en direction des publics sociaux, en particulier les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap.



ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS

Le Département continuera de soutenir les projets des artistes, des associations culturelles, des lieux de culture, dans une grande diversité de champs disciplinaires. Des aides spécifiques pourront être mises en place dans le but d'accompagner le renouvellement de la création artistique par les jeunes générations et d'encourager les efforts de maillage culturel du territoire et de mutualisation des projets par les opérateurs. Une attention particulière sera portée aux projets dont la conception prend expressément en compte l'accessibilité, la tarification, la délocalisation, l'éducation artistique et culturelle...

Le Département définira d'autre part une stratégie de positionnement dans le paysage culturel réunionnais des théâtres de Champ-Fleuri et de Saint-Gilles, dont la gestion déléguée arrivera à échéance courant 2022.

Le dispositif de résidences artistiques créé par la Collectivité sera reconduit et pourra évoluer dans le sens d'un élargissement des partenariats et d'une territorialisation itinérante, notamment dans les Hauts.

AMPLIFIER LE SOUTIEN AU SPORT DE MASSE

Le Département accompagne déjà la pratique sportive de base par le financement annuel de plusieurs centaines de clubs, implantés sur tout le territoire, dans une cinquantaine de disciplines. Cette aide concerne aussi les associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

L'objectif politique est d'amplifier ce soutien en augmentant le nombre de clubs bénéficiaires des subventions, et en initiant ou en accompagnant des projets de structuration des sports émergents, notamment les sports de pleine nature. Un programme départemental et pluriannuel de développement de ces activités sera élaboré, ainsi qu'un programme de développement et de promotion de la pratique sportive en tant que facteur de bien-être et de santé, en y associant le thermalisme.

Le Département consacrera également des financements dédiés à des manifestations sportives encourageant la consolidation du lien social et familial par le sport, dans le cadre de partenariats avec les opérateurs du monde sportif.

CONSOLIDER LE SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Plusieurs grands événements sportifs internationaux auront lieu au cours de la mandature, notamment les Jeux des Iles de l'océan Indien en 2023 à Madagascar et les Jeux Olympiques en 2024 à Paris. Ils vont accentuer la pertinence des dispositifs départementaux d'aide au sport de haut niveau.

Le Département s'engagera à conforter, en lien avec les autres partenaires publics et le mouvement sportif, le positionnement de La Réunion comme terre d'excellence sportive (accompagnement des sportifs, amélioration des infrastructures, accueil de délégations pour préparer les compétitions nationales et internationales...).

De même, il soutiendra des actions de promotion du haut niveau réunionnais à travers des projets tels que « La Réunion Terre des Jeux », le « Club Réunion », les initiatives des ligues et comités tournées vers 2024 et l'ouverture de La Réunion sur l'extérieur (Afrique, Asie, Europe...).

La Collectivité contribuera également à la préparation des athlètes de La Réunion susceptibles d'intégrer les équipes de France dans les disciplines prévues aux Jeux Olympiques 2024.

COMMUNIQUER

Un accroissement et un enrichissement des partenariats (publics et privés, nationaux, locaux et extérieurs) seront recherchés.

Tant pour le sport que pour la culture, la mise en oeuvre d'une communication adaptée est un des facteurs de dialogue, d'échanges et, en définitive, d'efficacité des politiques publiques. Des efforts significatifs seront faits sur ce point, avec en particulier une mobilisation accrue des outils numériques.

CHIFFRES CLÉS

18,5 %

de licenciés dans les fédérations sportives
(24 % en Métropole)

250 000

personnes touchées par l'offre
culturelle départementale

OBJECTIFS



2024

Ouverture
du Musée de l'Habitation
et de l'Esclavage à Villèle



1 MILLION

de visiteurs des
équipements culturels
départementaux



12

offres culturelles dans les
quartiers prioritaires / an



+ 20 %

de clubs aidés, toutes
disciplines confondues



5 000

licences par an
en soutien santé aux jeunes
des familles défavorisées





AGRICULTURE

AVEC VOUS
POUR CRÉER
UNE AGRICULTURE
RESPONSABLE ET
LOCALE POUR L'AVENIR
DE NOTRE ÎLE



AGRICULTURE

**ACCOMPAGNER
LA RÉUNION VERS
UNE AGRICULTURE
DURABLE VISANT
LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

POUR SUIVRE LA MISE EN OEUVRE D'AGRIPÉI 2030

L'agriculture réunionnaise est un pilier de l'activité économique locale, mais également un marqueur important de l'aménagement de notre territoire et de la culture réunionnaise. L'action de la Collectivité dans ce domaine doit permettre aux agriculteurs de vivre décemment de leur activité, de viser la souveraineté alimentaire de l'île par une diversification des cultures, ou encore d'accélérer la transition agro-écologique des exploitations.

Pour relever ces défis, le Département poursuivra la mise en oeuvre du plan AGRIPÉI 2030, qui a l'ambition de développer l'agriculture péi suivant un modèle familial, durable et diversifié.

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET RECONQUÉRIR LES TERRES EN FRICHE

La maîtrise du foncier agricole est la priorité absolue pour maintenir une « ferme Réunion » productive et une économie agricole dynamique. Elle permettra également d'anticiper la transition générationnelle et d'installer des jeunes agriculteurs.

Le Département mènera une action ambitieuse et résolue dans ce domaine, grâce au contrôle du morcellement agricole et par le déploiement des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains sur l'ensemble des communes volontaires. La remise en culture des friches agricoles sera également amplifiée. Les besoins d'aménagement du foncier agricole, notamment afin d'améliorer la desserte des exploitations, feront l'objet de dispositifs d'aide spécifiques, avec notamment l'appui du fond européen FEADER.

Le maintien d'un espace cannier d'au minimum 22 000 ha constitue également une orientation prioritaire, au regard du poids de cette filière et de son rôle de pivot de l'agriculture réunionnaise. Un potentiel productif suffisant doit être maintenu pour permettre à la filière de poursuivre son développement, en liaison avec les orientations stratégiques poursuivies par la filière (sucre bio, sucres spéciaux, expérimentation sur la canne-énergie).

AUGMENTER LA PRODUCTION, AMÉLIORER SA QUALITÉ

« Produire plus et produire mieux », en amplifiant la diversification végétale et animale des exploitations, sera le principe directeur qui guidera l'action de la Collectivité. L'import substitution est en effet une composante essentielle de la réponse à apporter pour renforcer la souveraineté alimentaire de La Réunion.

Promouvoir les métiers agricoles

Le développement de l'agriculture doit relever le défi du renouvellement des générations d'exploitants et de la mobilisation de la main d'oeuvre nécessaire. Or les métiers agricoles, qui offrent pourtant de réelles opportunités, avec la diversification des activités, restent peu connus et apparaissent souvent peu attractifs. Le Département, en lien avec les professionnels, mettra en oeuvre un programme pour les valoriser, notamment auprès des jeunes Réunionnais, afin d'encourager les vocations.

Soutenir les productions végétales

Afin de développer la production de fruits et légumes, le Département favorisera la création de fermes de semences locales, permettant de limiter la dépendance de notre territoire vis-à-vis des fournisseurs extérieurs, en priorisant les variétés adaptées au territoire. Une attention particulière sera apportée aux cultures sous abris qui contribuent à la régularité des productions, ainsi qu'à la production de fruits et légumes lointan et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Papam), offrant des potentiels importants de développement.

Soutenir les productions animales

La modernisation et la création de bâtiments d'élevage fait partie des priorités départementales, tout comme le développement de la production locale de fourrage afin de sécuriser l'alimentation des animaux et réduire la dépendance des filières de production vis-à-vis des importations. L'intervention du fond européen FEADER sera appelée pour le financement des installations correspondantes.

Les questions sanitaires seront également au coeur de l'action départementale, à la fois au travers du soutien au Plan Global de Maîtrise Sanitaire de l'Élevage Bovin (PGMSEB) piloté par les autorités sanitaires, et grâce à la modernisation et au renforcement du laboratoire vétérinaire départemental, « sentinelle sanitaire » du territoire.

Moderniser les exploitations, soutenir l'innovation

L'action du Département visera notamment à soutenir l'accompagnement technique des agriculteurs et les démarches d'expérimentation. La modernisation des outils de production (mécanisation, automatisation...) sera soutenue pour réduire la pénibilité du travail mais également pour gérer durablement les ressources nécessaires aux exploitations (énergie, eau...). Le fond FEADER sera également mobilisé afin de proposer des dispositifs d'aide adaptés aux besoins des exploitations.



PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX ET LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Le Département interviendra également en aval des filières de production, afin de faciliter la transformation des produits locaux, la commercialisation en circuits courts et de renforcer la visibilité des produits péi sur les différents segments du marché. La production locale doit occuper une place plus importante sur le marché des produits transformés, ainsi que dans la restauration collective. À ce titre, le Département accompagnera les agriculteurs dans la création d'unités de transformation des produits péi, et favorisera l'accès d'un maximum de producteurs locaux aux marchés publics de la restauration collective.

De plus en plus de consommateurs cherchent à se rapprocher des agriculteurs afin de limiter les intermédiaires, redonner du sens à leur acte d'achat et avoir accès à des produits de qualité et locaux. Le Département, fortement investi sur ce sujet, au travers des AMAPéi et des marchés de producteurs, soutiendra également la création d'un réseau de boutiques de producteurs, qui seront exclusivement réservés à la distribution de nos produits péi.

Créer une marque collective territoriale

Afin de promouvoir et différencier nos produits locaux, le Département pilotera la création d'une marque collective territoriale, au bénéfice exclusif des produits agricoles 100% péi, en lien notamment avec le réseau des marchés et boutiques de producteurs.

Par ailleurs, la Collectivité poursuivra son soutien aux communes s'impliquant dans l'organisation de fêtes du terroir, mettant en valeur les productions emblématiques du territoire.

Favoriser l'exportation

La promotion et la valorisation des produits agricoles locaux à l'extérieur de l'île bénéficiera également d'un soutien du Département. Les agriculteurs réunionnais participant au Salon International de l'Agriculture de Paris seront accompagnés et un plan d'actions spécifiques sera coconstruit avec les partenaires impliqués dans ce domaine.

Créer une ferme expérimentale

L'ensemble de ces ambitions en matière d'agriculture (foncier, eau, production, qualité, promotion des produits péi) seront rassemblées dans un projet de ferme expérimentale départementale, vitrine de l'action de la Collectivité, mais surtout destinée à favoriser l'installation, la formation, et l'insertion de nos jeunes dans les métiers de l'agriculture.



SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU DES EXPLOITATIONS

Le manque de disponibilité en eau dans certaines zones agricoles non irriguées reste un frein majeur au développement des exploitations. Chef de file dans le domaine de la gestion de l'eau, le Département poursuivra son action structurante afin d'étendre l'irrigation du foncier agricole.

Les périmètres irrigués actuels seront étendus, avec une ambition de 1 500 ha irrigués supplémentaires. Un programme opérationnel spécifique sera mis en oeuvre pour l'alimentation des Hauts (programme PRODEO), en priorisant les secteurs souffrant régulièrement de déficits hydriques. Par ailleurs deux projets structurants de refoulement d'eau seront réalisés afin de sécuriser l'alimentation des hauts de l'Ouest et du Sud de l'île.

Les travaux du grand projet d'irrigation des micro-régions Nord et Est (projet MEREN) seront amorcés. Le projet permettra, à terme, l'irrigation de plus de 4 500 ha. Les infrastructures d'irrigation du secteur de Champ Borne seront également réhabilitées.

Le Département poursuivra en parallèle son effort de réhabilitation des retenues collinaires, avec des aides simples à mobiliser. L'objectif est de réhabiliter au minimum 100 ouvrages pendant la mandature.



CHIFFRES CLÉS

43 000
hectares de surface
agricole utile exploitée

7 000
hectares de terres
en friche

15 000
hectares de terres
agricoles irriguées

70 %
d'autosuffisance
en produits frais

OBJECTIFS



50 %
de produits locaux
dans la consommation
réunionnaise totale



16 500
hectares irrigués
départementaux





TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AVEC VOUS
POUR AGIR
DURABLEMENT
ET PRÉSERVER
NOTRE ÎLE



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

**FAIRE DE LA RURALITÉ
UN ESPACE MAJEUR
DE L'AMÉNAGEMENT
DE NOTRE TERRITOIRE**

Les territoires ruraux, notamment dans les Hauts, sont un vecteur essentiel de l'identité réunionnaise. Ils contribuent à la création de richesse locale et à la préservation de la qualité de vie des Réunionnais. A ce titre, la ruralité doit être reconnue comme un espace majeur d'innovation et de création.

La Collectivité pilotera une stratégie de valorisation de cette ruralité, visant à renforcer ses propres politiques en matière d'aménagement (approvisionnement en eau brute, sécurisation des routes, aménagement du foncier agricole et des espaces naturels, ...) et à accompagner les projets de développement des territoires, notamment des Hauts. Les financements européens et du Pacte de Solidarité Territoriale en faveur des communes seront fortement mobilisés.

CONTRIBUER À UN AMÉNAGEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

RÉÉQUILIBRER LE TERRITOIRE EN ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Le Département s'attachera à rééquilibrer le territoire en équipements publics structurants (collèges, casernes, lieux de culture, ...) dans une logique de complémentarité entre les micro-régions, pour assurer une égalité d'accès aux services, à la formation, à la culture et à l'emploi à l'ensemble des Réunionnais.

La Collectivité déclinera en ce sens un Plan Départemental Opérationnel pour le Développement des Hauts et contribuera à un projet de territoire ambitieux et innovant pour Mafate, où l'application des politiques publiques se heurte à une situation exceptionnelle (risques, statut foncier, accès aux services publics...).


Une attention particulière sera portée à la micro-région Est, moins dotée que les autres en équipements structurants, à travers les projets de la route des Hauts de l'Est (RHE) et de Mise en Eau des Régions Est et Nord (MEREN), qui permettront d'impulser un développement durable des Hauts de ce territoire.

Le Département poursuivra également son soutien aux communes grâce au dispositif Pacte de solidarité territoriale 2^{ème} génération 2021-2023 prévoyant 15 M€ d'aides au fonctionnement et 85 M€ d'aides en investissement. Au moins 20 % de l'enveloppe contractualisée est consacrée à la mise en oeuvre de projets en lien avec la Transition Écologique et Solidaire.

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS, DÉSENCLAVER LE TERRITOIRE

Le réseau routier départemental joue un rôle essentiel en irriguant l'ensemble des microrégions et en assurant la desserte des territoires des Hauts. La Collectivité ira au-delà de ses missions de maintien du bon état et de sécurisation des routes départementales, en mettant en oeuvre un programme d'amélioration et de développement de ce réseau.

Dans ce cadre, un montant de 25 M€ par an sera affecté au domaine routier pour les interventions relatives au renforcement de chaussées, à la sécurisation des falaises, à l'entretien et la réparation de 400 ouvrages d'art.



En outre, dans la continuité du programme de développement du réseau routier départemental engagé depuis 2015, le Département poursuivra le programme de suppression des radiers, d'aménagements urbains et de structuration du territoire par la création de voies nouvelles ou de déviations (déviation de l'Eperon, prolongement de la RD 400, création d'une liaison sécurisée au niveau du radier du Ouaki à Saint-Louis, chemin de la Salette à Saint-Pierre).

Le développement du réseau routier s'inscrira dans le cadre du Plan de Transition Écologique et Solidaire, notamment en intégrant les directives qui découlent de la Loi d'Orientation des Mobilités applicable depuis mars 2021. Un schéma directeur des routes départementales intégrera des espaces pour les vélos dans les projets d'aménagements routiers et les aménagements existants seront dotés autant que possible de pistes cyclables sécurisées.

CRÉER DE LA RICHESSE DANS LES TERRITOIRES

SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS EN MILIEU RURAL

L'agriculture constitue un levier essentiel de développement des territoires ruraux. Dans le cadre de sa compétence en la matière, le Département affirmera sa volonté de soutenir une agriculture « moteur du monde rural ».

En tant qu'autorité de gestion du FEADER et en liaison avec le projet AGRIPéi 2030, la Collectivité mobilisera les dispositifs européens comme levier de développement des projets portés par les acteurs locaux. Elle veillera à l'adéquation du programme LEADER avec les besoins exprimés par le monde rural, dans le cadre d'une gouvernance partagée et adaptée aux enjeux et aux spécificités des territoires.

De même, les espaces naturels et la biodiversité révèlent de nombreux potentiels de développement que le Département accompagnera. L'ambition portera sur la relance de la filière bois dans le cadre du pilotage stratégique du Plan Réunionnais de la Forêt et du Bois, sur la structuration de la filière de production et de valorisation des plantes indigènes et endémiques et sur un projet de production et de valorisation du sel de Saint-Leu en lien avec la SPL EDDEN.

VALORISER LES ACTIFS DÉPARTEMENTAUX POUR CRÉER DE L'ACTIVITÉ

Le Département dispose d'un foncier important, dont la zone arrière portuaire, et d'un patrimoine bâti à fort potentiel qu'il s'agit de mobiliser pour favoriser la création de nouvelles activités économiques, vectrices d'attractivité pour les territoires.

La Collectivité s'attachera à créer avec les acteurs du monde logistique, industriel et portuaire les conditions d'un essor économique porteur d'activités et d'emplois et contribuant à améliorer le pouvoir d'achat des Réunionnais par la maîtrise des coûts du passage portuaire.

Le foncier du Département sera mis à disposition de projets s'inscrivant dans les politiques prioritaires de la Collectivité.

Propriétaire de la ressource thermique, gestionnaire de l'établissement thermal et propriétaire des murs de l'ancien Hôtel des Thermes de Cilaos, le Département travaillera avec les autres acteurs du territoire à redynamiser la destination thermique de La Réunion. Il s'agit de créer et de maintenir de l'emploi sur la commune en améliorant l'offre touristique, en dynamisant l'offre thermique et en promouvant les produits du terroir.

INNOVER DANS LE TOURISME

VALORISER LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Le Département est propriétaire d'un patrimoine naturel exceptionnel, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO et qui constitue la principale attraction touristique de l'île. L'ambition de la Collectivité visera à répondre aux exigences d'un tourisme d'excellence, à travers un schéma directeur de développement et d'aménagement touristiques des espaces naturels.

L'aménagement des grands sites (Pas de Bellecombe-Jacob, Maïdo, Grand-Etang, ...) et la mise en valeur des paysages inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO constitueront un axe majeur de cette action.

Les nouveaux services offerts aux visiteurs permettront le développement d'activités économiques créatrices d'emplois (restauration, hôtellerie, vente de souvenirs, location de VTT...).

L'offre d'hébergement de montagne dans les gîtes publics, repositionnés comme des vitrines des sites naturels sur lesquels ils sont situés, fera un saut qualitatif inédit. Les 3 gîtes emblématiques du Volcan, du Piton des Neiges et de Bélouve seront totalement reconstruits, avec une offre différenciée sur chaque site et de nouvelles modalités d'exploitation garantissant un accueil qualitatif des visiteurs.

L'offre d'accueil en faveur des publics vulnérables sera dynamisée, en lien avec la politique publique du Département : offre d'hébergement accessible aux personnes à faible revenu, création de sentiers et sites accessibles aux PMR, cures pour les personnes diabétiques.

La Collectivité accompagnera la structuration des circuits et des sites pour l'accueil des activités de pleine nature (VTT, équestre, boucles familiales, ...) et le développement de nouveaux produits de découverte du patrimoine naturel (route de Salazie, Grand Stella à Saint-Leu, circuit du « ti train » à La Possession, découverte des Hauts et des sentiers de marronnage...) en lien étroit avec les territoires.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRITOURISME

De nouvelles clientèles émergent, en quête de calme et de ressourcement, à la recherche d'expériences authentiques ou encore de séjours et d'activités plus responsables et durables. Le tourisme rural répond à cette demande. Il peut également constituer un choix de diversification d'activité pour les agriculteurs, générer un chiffre d'affaire supplémentaire et renforçant le lien entre producteur et consommateur.

Séjours et hébergements à la ferme, activités de loisirs et de découverte, restauration, dégustation, vente : l'agritourisme constitue un levier de dynamisation des territoires ruraux, en particulier dans les hauts. Le Département accompagnera sa structuration et son développement, en lien avec les projets de territoire.



CHIFFRES CLÉS

100 000 hectares
de patrimoine départemental

1 Réunionnais sur 4
vit dans les Hauts

OBJECTIFS



78
radiers supprimés



7 000
projets économiques et
d'aménagement soutenus



15
sites départementaux
aménagés pour mise
en tourisme



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

**PRÉSERVER
ET VALORISER
DURABLEMENT
NOS RESSOURCES**

La Collectivité départementale est engagée de longue date dans des politiques en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Afin de renforcer cet engagement, elle a adopté en mars 2021 son premier Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire (PDTEES). L'objectif est de réduire l'empreinte carbone du Département et de démontrer qu'un changement de modèle est possible, au sein même de l'organisation et du fonctionnement de la Collectivité mais également dans l'élaboration de ses politiques et de ses programmes d'investissement.

Le PDTEES s'inscrit pleinement dans le cadre de l'accord de Paris qui a pour objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à 2 °C et si possible 1,5°C d'ici 2100. Il permettra à la Collectivité départementale de répondre à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et à la loi du 24 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat.

RESTAURER NOS FORÊTS, PRÉSERVER NOTRE BIODIVERSITÉ

La Réunion est un hot spot de la biodiversité, internationalement reconnue grâce à son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cette biodiversité unique est cependant fragile et exposée à de nombreuses menaces. Pour améliorer l'efficacité des actions déployées dans ce domaine, le Département réaffirmera son positionnement central, en sa qualité de principal propriétaire forestier et financeur des actions mises en oeuvre.

La politique du Département visant à inverser la tendance à la perte de biodiversité sera renforcée, avec les programmes ambitieux de lutte contre les espèces invasives et de reboisement de l'île. La Collectivité déploiera avec détermination, en coopération avec les communes de l'île et avec notamment l'appui de la SPL EDDEN, le plan Un million d'arbres indigènes et endémiques, qui seront plantés dans le milieu naturel et dans les espaces publics urbains et périurbains (programme Bwa d'Kartié).

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, le Département mettra l'accent sur la problématique des déchets laissés par les visiteurs des espaces naturels, qui outre les problèmes de salubrité qu'ils posent, impactent fortement la biodiversité. La politique de non équipement en poubelles des nouvelles aires d'accueil sera poursuivie et une charte du randonneur et du pique-niqueur sera créée en partenariat avec l'ONF, pour renforcer la sensibilisation à la nécessité de ramener tous les déchets hors site naturel.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sur un territoire insulaire comme La Réunion, la préservation de nos ressources en eau (rivières, nappes souterraines) constitue à la fois une nécessité immédiate et une obligation envers les générations futures.

Le Département soutiendra, aux côtés de son établissement de rattachement, l'Office de l'eau Réunion, la mise en oeuvre d'un programme de rénovation des réseaux d'eau potable destiné à résorber les fuites et les pertes sur les installations. De façon complémentaire, la Collectivité accompagnera le lancement d'un programme d'équipement des ménages pour le stockage et la réutilisation de l'eau de pluie, afin de limiter la consommation d'eau potable.

Les partenariats avec les intercommunalités en charge de la distribution d'eau potable seront également amplifiés, pour une gestion globale et durable des différentes ressources en eau et une meilleure interconnexion avec les réseaux départementaux.

Enfin, le Département souhaite renforcer l'exemplarité de ses propres infrastructures hydrauliques en mettant en oeuvre un programme spécifique destiné à limiter l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

VERS UNE AGRICULTURE DURABLE, SAIN ET RESPONSABLE

Afin de réduire les contraintes et l'impact des épandages agricoles, le Département accompagnera les filières et les éleveurs dans la mise en oeuvre d'unités de valorisation des matières organiques, permettant la fabrication locale d'amendements normés et la substitution progressive des engrais minéraux importés.

Le Département soutiendra le développement des productions bio locales, en liaison avec les objectifs fixés par le plan AGRIPéi 2030. Le plan BIO départemental, construit avec l'ensemble des partenaires, permettra notamment d'accompagner les démarches de certification des exploitations.

Le Département aidera les agriculteurs dans la mise en oeuvre de pratiques vertueuses réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires, et soutiendra les structures délivrant du conseil technique et assurant du transfert de connaissance.

Le Département accompagnera le développement de l'agroforesterie en soutenant les projets portés par les collectivités et les acteurs privés, notamment sur les espaces forestiers en lisière du coeur du parc national.

CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

FAIRE DU DÉPARTEMENT UNE ADMINISTRATION ÉCO-EXEMPLAIRE

Le Plan de transition écologique et solidaire vise à réduire l’empreinte carbone et l’impact de la Collectivité sur l’environnement. L’ensemble de l’administration doit transformer ses pratiques et intégrer les préoccupations environnementales à son fonctionnement courant, dans la logique de changement de modèle que suppose la transition écologique. Tous les domaines de l’organisation administrative sont concernés par l’éco-responsabilité.

Le Département souhaite mettre en avant 4 priorités :

- devenir une Collectivité à électricité positive dès 2023, par la mise en oeuvre du Plan Négawatt ;
- réduire de 50% la production de déchets non recyclables en 2025 ;
- renforcer la prise en compte du développement durable dans ses politiques d’achat, levier de transformation du tissu économique, en favorisant les achats raisonnés, les circuits courts, les produits, équipements et matériaux recyclés, l’inclusion sociale...
- devenir une Collectivité pilote en matière de mobilité durable en mettant notamment en oeuvre un plan de mobilité interne.

Afin que l’administration et ses fonctionnaires apportent une contribution efficace à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique, et participent de façon effective à l’avènement d’un développement plus durable, une formation spécifique intitulée « Fresque du Climat » sera mise en place au sein de la Collectivité.



IMPLIQUER TOUTES LES GÉNÉRATIONS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Conscient de l'importance d'éduquer les jeunes générations aux enjeux de la transition écologique et solidaire, le Département renforcera ses actions de sensibilisation auprès des collégiens sur plusieurs thématiques :

- sensibilisation aux économies d'énergie, dans le cadre du Challenge Départemental de Sensibilisation aux Économies d'Énergie, en partenariat avec EDF et Sciences Réunion ;
- réduction des déchets issus de la restauration scolaire et promotion au bien manger local (visite d'exploitations agricoles, distribution de paniers frais aux élèves) ;
- connaissance et protection de la biodiversité, grâce à une dotation permettant aux écoliers et collégiens de découvrir les Espaces Naturels Sensibles, de disposer au sein des établissements d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques et d'un rucher.

Par ailleurs, le Département interagit avec de nombreux enfants et adolescents, voire jeunes adultes, dans ses propres structures et celles qu'il finance. Dans ce cadre, la prise en compte du développement durable sera renforcée à travers des expérimentations visant à augmenter la part de produits bio, locaux ou issus de l'agriculture raisonnée dans l'alimentation, des ateliers, des activités de sensibilisation aux métiers de la nature, des actions sur les déchets...

SUSCITER L'ADHÉSION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La réussite du Plan reposera sur une prise de conscience de l'état de dégradation des ressources de notre planète (eau, sol, sous-sol, atmosphère, biodiversité) et sur un changement de comportement individuel et collectif. Susciter l'adhésion des acteurs, poursuivre la mobilisation des citoyens autour de cette démarche à travers un processus démocratique juste et équitable, mettre à disposition des outils pour accompagner les faiseurs de changement – un budget participatif, un laboratoire d'innovation publique... – sont autant de stratégies qui seront développées pour passer à l'action.



CHIFFRES CLÉS

90 000

hectares d'espaces naturels
départementaux

1 300

hectares d'agriculture
biologique

87,5 %

de dépendance
énergétique

OBJECTIFS



1 MILLION

d'arbres endémiques
et indigènes plantés



100 000

collégiens sensibilisés
au développement durable



5 000

agents sensibilisés
au changement climatique



2030

Neutralité carbone



Unies



COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION



COOPÉRATION
RÉGIONALE

AVEC VOUS
POUR RENFORCER
NOS LIENS
DANS L'OCÉAN INDIEN



COOPÉRATION
RÉGIONALE

**DÉVELOPPER
LES ÉCHANGES
ET LA SOLIDARITÉ
DANS L'OCÉAN INDIEN**

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

L'engagement du Département en matière de coopération régionale s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure des collectivités locales, fortement soutenue par l'État et l'Union européenne. L'ouverture sur l'extérieur constitue, pour La Réunion, un objectif majeur compte tenu des enjeux de développement durable, de solidarité internationale et de renforcement des échanges humains dans une aire géographique en pleine mutation.

Dans ce contexte, la Collectivité appuiera sa politique de coopération sur la conviction que les projets menés doivent servir au développement de l'ensemble des populations concernées en valorisant et renforçant, chaque fois que cela est possible, les compétences des partenaires pour favoriser, par la suite, un meilleur équilibre des ressources.

La Collectivité restera également un partenaire des associations de solidarité qui oeuvrent aussi bien dans l'humanitaire, la santé ou l'éducation dans la zone Océan Indien.

Cette démarche rejoint les objectifs de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales exprimés dans la loi de programmation du 4 août 2021.

DÉVELOPPER UN ESPACE RÉGIONAL DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

APPUYER LES INITIATIVES MULTILATÉRALES

Le Département continuera à soutenir les programmes visant à créer les conditions d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle de long terme en Indianocéanie. Il accompagnera, à son niveau, les échanges d'informations en matière de bonnes pratiques agricoles, objectif identifié par le Programme Régional de Sécurité Alimentaire et de Nutrition de la Commission de l'Océan Indien.

La Collectivité favorisera également la mise en oeuvre d'outils permettant une meilleure connaissance des agricultures de l'océan Indien ainsi que les innovations apportant des réponses durables et contribuant à la réduction de la pauvreté à l'échelle de la zone.

SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS VOISINS

La Collectivité départementale privilégiera des projets, en particulier à Madagascar et aux Comores, qui faciliteront un développement harmonieux des territoires dans l'intérêt des populations locales. La priorité sera accordée aux programmes d'amélioration d'accès à l'eau et à l'éducation, de sécurisation des productions agricoles et de préservation de l'environnement.

La complémentarité et la cohérence avec les initiatives des autres acteurs de la solidarité internationale sera recherchée, ainsi que la mobilisation de cofinancements.

ACCROÎTRE LES ÉCHANGES D'EXCELLENCE ET D'EXPERTISE SOUS LE SIGNE DE LA FRANCOPHONIE

VALORISER L'EXPERTISE RÉUNIONNAISE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Cet objectif pourra être mis en avant dans différents secteurs comme l'agriculture avec le soutien aux agricultures familiales aux Comores et à Madagascar.

L'expertise réunionnaise en matière d'accès à l'eau continuera à être valorisée avec, notamment, l'Office de l'Eau.

En matière d'éducation et d'appui à la francophonie, le rôle de La Réunion comme pôle de référence et de ressources dans l'enseignement du français pour la zone Océan Indien devra être conforté.

ACCOMPAGNER LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES CHEZ NOS VOISINS

Pour parvenir à un développement global harmonieux de notre zone géographique, il sera essentiel de favoriser les échanges réciproques qui permettront une augmentation des savoir-faire et des compétences professionnelles.

Ainsi, la promotion d'un développement durable pour l'ensemble des pays de l'Océan Indien, la gestion des catastrophes naturelles et des crises sanitaires notamment ne pourront être prises en compte efficacement sans un enrichissement des pratiques et des savoirs des différents intervenants.



RAYONNER DANS LA ZONE INDIANOCÉANIQUE

ENCOURAGER LES PROJETS CULTURELS

Le renforcement des liens humains et culturels entre les populations de l'océan Indien restera une priorité pour le Département. Cette conviction forte se concrétise déjà dans les actions de l'Iconothèque Historique de l'Océan Indien (IHOI) et le prix littéraire organisé sous l'égide de la Commission de l'Océan Indien.

Notre Collectivité demeurera par ailleurs aux côtés des associations culturelles qui tissent et confortent, au fil de leurs projets, des relations avec leurs homologues de l'Indianocéanie.

PROMOUVOIR LES ÉCHANGES SPORTIFS DANS L'OCEAN INDIEN

Le Département accompagnera les sportifs, les clubs et les ligues dans leurs projets d'échanges (compétitions et formations) dans la zone.

Cette aide leur permettra d'augmenter leur niveau de pratique et de se confronter à des approches différentes en terme, notamment, d'entraînement.



FAVORISER LA MOBILITÉ À L'INTERNATIONAL

FACILITER L'INSERTION SOCIALE PROFESSIONNELLE DES JEUNES RÉUNIONNAIS

La Collectivité départementale poursuivra son action en faveur de l'ouverture de notre jeunesse sur son environnement régional, et au-delà, grâce à des dispositifs adaptés à différents publics : par exemple, le soutien aux échanges pédagogiques et linguistiques des collégiens ; l'appui aux chantiers de solidarité ; l'expérimentation, pour des apprentis, de stages dans un pays de la zone.

L'expérience à l'international, courte ou de plus longue durée, contribuera à développer les facteurs de réussite et de meilleure intégration sociale et professionnelle chez les jeunes Réunionnais : la capacité d'adaptation et la confiance en soi.

SOUTENIR LES CONTRATS DE VOLONTARIAT

Les cofinancements apportés aux missions de Volontaire du Service Civique à l'international et de Volontaire de Solidarité Internationale seront maintenus et accentués en fonction des opportunités, principalement dans le secteur de l'appui à la francophonie.

Le Département s'attachera à favoriser ainsi l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale pour le bénéfice mutuel des populations locales et des volontaires qui s'ouvrent ainsi sur le monde et construisent leur conscience citoyenne.

L'accueil des jeunes volontaires de pays de la zone sera également encouragé, la notion de réciprocité étant une composante essentielle de la politique de coopération du Département.



CHIFFRES CLÉS

5 États membres
de la Commission de l'Océan Indien (COI)

De 25 à 30 %
taux de couverture en produits frais des
pays de la zone Océan Indien

OBJECTIFS



2

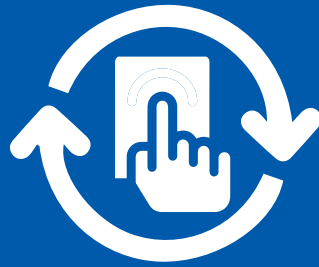
projets de développement
de territoire / an



70

jeunes Réunionnais
en volontariat
à l'international





MODERNISATION
DE L'ACTION PUBLIQUE

AVEC VOUS
POUR FACILITER LA VIE
DE TOUS
LES RÉUNIONNAIS
ET DE CHAQUE CITOYEN



MODERNISATION
DE L'ACTION PUBLIQUE

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE NOS PUBLICS

La réussite du plan de mandature 2021-2028 est liée notamment à la transformation de l'action publique, qui doit être davantage orientée vers l'utilisateur, plus efficace dans la réponse à ses besoins, plus transparente dans ses résultats.

Atteindre cet objectif implique de faire évoluer les méthodes de travail, de simplifier les processus pour gagner en agilité, vitesse et réactivité, de développer une culture de l'évaluation et de la transparence au sein de la Collectivité.

La volonté grandissante des citoyens de participer à l'action publique doit nous amener à réfléchir à leur place dans l'élaboration et l'évaluation de nos politiques publiques, afin de répondre à la demande de démocratie participative.

SIMPLIFIER LES PROCESSUS ET LES PROCÉDURES

Le parcours de l'utilisateur doit être facilité, les délais de réponse réduits. Des principes tels que « Dites-le nous une fois » ou « le droit à l'erreur », dans le cas d'oubli, par exemple pourront être mis en oeuvre.

OPTIMISER LES PROCESSUS, ADAPTER L'ORGANISATION

Une cartographie des principaux processus interagissant avec les usagers sera élaborée. Initiée dans le cadre du projet « Certification des comptes », elle servira de base au travail d'optimisation et intégrera des processus d'information des usagers sur l'état d'avancement de leurs demandes d'aides.

Cette révision des processus pourra donner lieu à des adaptations de l'organisation des services ou des modes de gestion.

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Des outils numériques seront développés au service de la simplification et de la fluidité des processus : dématérialisation des processus administratifs internes, développement du nomadisme, démarches centrées sur l'utilisateur pour concevoir des outils faciles à utiliser.

A l'instar des portails en cours de développement pour les aides agricoles et les associations, de nouveaux services sous forme de téléprocédures seront proposés aux bénéficiaires d'aides départementales.

Cette démarche sera mise en œuvre dans le cadre d'un plan de transformation numérique qui proposera une stratégie et une feuille de route afin d'améliorer l'efficacité de l'administration dans ses domaines de compétences. Les modalités d'accès au service public devront s'adapter aux attentes de citoyens de plus en plus connectés.

Une relation « gagnant-gagnant » doit être créée entre l'utilisateur, l'agent et la Collectivité, dans un projet qui simplifie les processus et apporte de la valeur ajoutée pour tous. La fracture numérique et la résistance au changement tant chez les agents que chez les citoyens, ne devra pas être négligée pour autant. Il faudra s'attacher à donner du sens et à accompagner les parties prenantes pour réussir cette transition.

MODERNISER LES MODALITÉS DE VERSEMENT DES AIDES

Le Département recherchera toutes solutions simplifiant la mise en œuvre de ses dispositifs concernant les circuits de paiement des aides et des régies, afin de simplifier les versements aux bénéficiaires.

Une carte de paiement valorisée du montant des aides pourrait par exemple être mise en place pour les bénéficiaires d'aides départementales. Elle aurait pour avantages la simplicité d'usage et son caractère non discriminant par rapport aux chèques.

AMÉLIORER L'ACCUEIL

Une attention particulière sera portée à l'accueil des usagers, qu'il soit physique, téléphonique ou numérique. L'accueil dans les 29 maisons départementales, qui constituent la porte d'entrée vers nos services, a déjà été redéfini dans le cadre de la modernisation territoriale, en cours de déploiement. Le public doit être orienté plus facilement vers l'offre d'action sociale et médico-sociale du Département. Cet accueil s'appuie sur 140 agents permanents dédiés, dont le renforcement des compétences est engagé, et sur l'utilisation d'outils numériques qui permettent à l'agent d'avoir une connaissance de la situation de la personne qu'il accueille afin de lui apporter la réponse la plus adaptée.

Par ailleurs, le Département mettra en place une plateforme d'appels chargée d'apporter des réponses de premier niveau aux citoyens et le cas échéant, de les orienter vers les services appropriés.

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

Afin de se donner les moyens de réussir les transformations de l'administration, tout en préservant la qualité de vie au travail des agents, un accompagnement au changement sera mis en œuvre pour chaque projet. La conduite du changement vise à donner aux agents du sens, à lever les différentes craintes et réticences, par exemple à l'aide de plans de formation.



EXPÉRIMENTER

Le recours à l'expérimentation est à développer comme premier pas dans la construction des politiques publiques départementales, dans la mise en œuvre d'outils, d'espaces d'échanges avec les usagers. L'expérimentation est de nature à développer les initiatives, l'audace sans crainte de l'échec. Elle permet de tester des solutions, de les adapter voire de les abandonner à moindre coût.

Le Département envisage notamment d'expérimenter un Laboratoire d'Innovation Publique qui aurait pour objectif de proposer de nouvelles manières de travailler. Celles-ci seront basées en particulier sur le Design Thinking (approche centrée sur l'utilisateur), sur des méthodes et approches innovantes, collectives et créatives. Ainsi, les solutions seront développées au plus près de la réalité du terrain, des usagers, des agents et du grand public.

Un tel laboratoire favorisera l'émergence d'idées et de solutions, et permettra de les tester, les enrichir et les prototyper. De nombreux projets pourraient être incubés dans ce cadre : l'aménagement d'espaces d'accueil, la conception de documentation destinée aux usagers, les sites internet, la simplification des démarches administratives, la conception d'outils numériques....

ÉVALUER

Dans un contexte de contraintes budgétaires et de défiance des citoyens vis-à-vis des acteurs publics, l'évaluation en tant qu'outil de mesure de performance, permet de comprendre et de déceler les dysfonctionnements, d'apporter des corrections, de réorienter les projets et de rendre compte.

Elle peut être réalisée de différentes manières :

- par les outils d'évaluation des politiques publiques ;
- par l'évaluation des processus, la mesure de l'efficacité et de l'efficience ;
- par des mesures de la satisfaction du public (smileys, enquêtes...).

L'intérêt de l'évaluation est double, pour l'utilisateur et pour l'administration. Elle contribue à motiver les agents, à baisser les coûts liés à l'insatisfaction (gestion des réclamations notamment), à prioriser les actions d'amélioration et à mesurer l'impact des choix effectués.

Le Département développera la culture de l'évaluation et du pilotage auprès de ses managers et mettra en œuvre des outils chaque fois que possible.

COMMUNIQUER EN TOUTE TRANSPARENCE

METTRE EN ŒUVRE L'OPEN DATA

La loi pour une République numérique instaure l'ouverture par défaut des données publiques, dans le respect de la protection des données personnelles. Les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et employant plus de 50 agents sont tenues de publier en ligne, dans un format ouvert, leurs principaux documents, y compris les algorithmes qui fondent des décisions individuelles, les codes sources, ainsi que leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. Sont notamment concernées les données des délégations de service public, celles relatives aux subventions publiques supérieures à 23 000 euros ou encore les données de consommation d'énergie.

METTRE EN ŒUVRE LA DÉMARCHÉ DE CERTIFICATION DES COMPTES

Le Département poursuivra la démarche de certification des comptes engagée depuis 2018. Cet exercice de transparence vis-à-vis des citoyens permet de s'assurer que les comptes sont sincères.

INFORMER LES CITOYENS DE L'AVANCEMENT DES PROJETS

Il s'agira de communiquer sur nos projets, sur leur état d'avancement, de façon transparente par le biais de sites internet en valorisant et diffusant de l'information territorialisée et lisible pour le citoyen.



ASSOCIER LES CITOYENS

Le Département définira les contours d'une implication citoyenne pour développer la démocratie participative et rapprocher le public de la Collectivité. Un budget participatif y sera consacré, et des leviers, des outils et un périmètre d'actions devront être identifiés afin d'associer davantage les citoyens à la construction des politiques publiques. Des instances de pilotage associant le public pourront être mises en place selon les projets, à l'image du comité d'évaluation associant les citoyens prévu au Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire.

Les efforts seront mobilisés pour assurer une prise en charge globale des demandes, de l'expression du besoin à la satisfaction de l'utilisateur.

INNOVER DANS LES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE

Pour aboutir à des solutions innovantes, il faut décloisonner, rassembler autour des projets des compétences multiples (expert, usager, communication...), mettre en œuvre des méthodes d'intelligence collective qui favorisent la créativité, ne pas hésiter à explorer ailleurs au travers des benchmarks.

Dans la co-construction de projets, le partage de savoirs et de connaissance du terrain par les élus et les administratifs, dans la continuité de l'élaboration du plan de mandature, sera un atout supplémentaire.

Le Département mettra en place des formations sur la conduite de projets et des méthodes d'innovation publique afin d'essaimer de nouvelles pratiques dans l'ensemble des services.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Parce qu'une société moderne est une société qui favorise l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département mettra en oeuvre dans l'ensemble de ses politiques publiques, des actions visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes : déconstruction des stéréotypes de genre, lutte contre le sexisme, les violences sexuelles et les violences conjugales, attention portée à la précarité des femmes dans la lutte contre la pauvreté, etc.



CHIFFRES CLÉS

TAUX D'EMPLOI

42 %
chez les femmes

51 %
chez les hommes

TAUX DE DIPLÔMÉ(E)S

21,4 %
chez les femmes

18 %
chez les hommes

OBJECTIFS



100%

des demandes d'aides,
hors amélioration de l'habitat,
ayant obtenu une réponse
en moins de 2 mois



100%

de satisfaction
du public accueilli



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Département de La Réunion

2 rue de la Source - 97488 Saint Denis Cedex

Tél : 0262 90 30 30 - Fax : 0262 90 39 99

Mail : accueil@cg974.fr

Web : www.departement974.fr